
Conseil de la langue française

**Rapport
annuel
2000-2001**

Publication réalisée par le
Conseil de la langue française

Édition produite par
Les Publications du Québec
1500D, boulevard Charest Ouest
Sainte-Foy (Québec) G1N 2E5

Le site Web du
Conseil de la langue française regroupe
les avis du Conseil, la liste de ses membres,
des communiqués de presse,
des données statistiques et de nombreux
autres renseignements.
Vous pouvez le consulter à l'adresse
suivante :
<http://www.clf.gouv.qc.ca>

Afin d'alléger le texte, tous les termes qui renvoient à des
personnes sont pris au sens générique. Ils sont à la fois
valeur d'un masculin et d'un féminin.

Dépôt légal – 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-19530-6
ISSN 0229-9259

© Gouvernement du Québec, 2001

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit et
la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité du Conseil de la langue française pour l'année budgétaire qui s'est terminée le 31 mars 2001.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française,

Diane Lemieux

Québec, octobre 2001

Madame Diane Lemieux
Ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 203 de la Charte de la langue française, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport d'activité du Conseil de la langue française pour l'année budgétaire qui s'est terminée le 31 mars 2001.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,

Nadia Brédimas-Assimopoulos

Québec, octobre 2001

Table des matières

Membres du Conseil de la langue française 9

Introduction 11

Chapitre I Le rapport de la présidente 13

Première partie 13

- I. Actions du Conseil au cours de l'exercice 2000-2001 13
 - A. *Avis et prises de position du Conseil* 13
 - 1. Avis sur l'affichage du nom d'entreprise 13
 - 2. Commentaires sur le document de consultation : *L'immigration au Québec 2001-2003; un choix de développement* 13
 - 3. Commentaires sur le document de consultation : *Vue d'ensemble. Pour une Politique scientifique du Québec* 14
 - 4. Avis intitulé : *Les enjeux et les défis linguistiques de l'intégration des Amériques* 14
 - B. *Autres activités du Conseil* 14
 - 1. Rencontre des membres du Conseil avec la ministre 14
 - 2. Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec 15
 - 3. Études et recherches du Conseil 15
 - 4. Plan stratégique du Conseil 16
 - 5. Publication majeure du Conseil : *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie* 16

Seconde partie 17

- II. Grands enjeux et défis à relever 17
 - 1. Une approche sociale mettant l'accent sur la responsabilité civique de tous les membres de la société 17
 - 2. Une approche inclusive ralliant tous les Québécois, peu importe leur origine ou leur langue maternelle 17
 - 3. Une approche d'ouverture à tous et de respect des différences culturelles et linguistiques de chacun 17
 - 4. Une société qui met l'accent sur la promotion de la qualité de la langue 18

- 5. Une société qui place la langue au cœur de l'éducation 18
 - 6. Une société qui exige des médias et des organes de publicité de jouer un rôle exemplaire 18
 - 7. Une société qui prend appui sur le rôle moteur de l'administration publique 18
 - 8. Une approche qui demande aux chefs d'entreprise de contribuer à la promotion du français dans les milieux de travail 18
 - 9. Une approche qui insiste sur l'importance attachée à la notion de protection du consommateur 19
 - 10. Une approche qui fait appel à la concertation internationale 19
- Conclusion 20

Chapitre II Le Conseil de la langue française 21

- I. Mandat 21
- II. Composition 21
- III. Organisation et ressources 21
- IV. Politiques administratives 24

Chapitre III Les activités du Conseil 25

- I. Assemblées 25
- II. Études et recherches 25
- III. Activités publiques 33
- IV. Activités de coopération internationale 35

Annexe I Paiements de transferts 37

Annexe II Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la langue française 39

Membres du Conseil de la langue française

M^{me} Nadia BRÉDIMAS-ASSIMOPOULOS,
présidente depuis le 18 mars 1996;
renouvellement le 4 septembre 2000

M. Alexandre STEFANESCU, secrétaire
depuis le 10 août 1998

M^{me} Nycole BÉLANGER, milieux patronaux
depuis le 17 juin 1998

M^{me} Chantal BOUCHARD, milieux
universitaires depuis le 17 juin 1998

M^{me} Enith CEBALLOS, milieu
socioculturels depuis le 1^{er} décembre 1999

M. Benoît LAVALLÉE, milieux syndicaux
depuis le 6 novembre 1996

M. Robert LÉGARÉ, milieux syndicaux
depuis le 25 mai 1994; renouvellement
le 17 juin 1998

M^{me} Bernadette MAUGILE, milieux ethniques
depuis le 17 juin 1998

M. Henry MILNER, milieux socioculturels
depuis le 19 février 1997; renouvellement
le 17 juin 1998

M^{me} Francine OSBORNE, milieux patronaux
depuis le 25 mai 1994; renouvellement
le 17 juin 1998

M. Alain PRUJINER, milieux universitaires
depuis le 15 juillet 1992; renouvellements
le 25 mai 1994 et le 17 juin 1998

(Poste vacant)

Introduction

Depuis sa création le 26 août 1977, au moment de la sanction de la Charte de la langue française, le Conseil de la langue française contribue à l'implantation et à la promotion du français comme langue officielle et langue commune du Québec, notamment par la publication d'avis quant au statut et à la qualité du français ainsi que par la réalisation et la diffusion d'études et de recherches.

Le présent rapport annuel concerne le 24^e exercice du Conseil, qui s'étend du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001. Le premier chapitre est consacré au rapport de la présidente. Le rôle, la composition et le fonctionnement du Conseil sont exposés dans le deuxième chapitre du rapport. Le troisième chapitre porte sur les actions proprement dites du Conseil.

Tout au long de cet exercice, le Conseil de la langue française a informé la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française de la situation linguistique. Il a rencontré des représentants d'organismes et de divers milieux touchés par les questions linguistiques, participé à des activités de coopération internationale et poursuivi la mise en œuvre de son programme de recherche pour mieux connaître l'évolution de la situation linguistique du Québec.

Chapitre I

Le rapport de la présidente

Première partie

I. Actions du Conseil au cours de l'exercice 2000-2001

A. Avis et prises de position du Conseil

1. Avis sur l'affichage du nom d'entreprise

Le Conseil de la langue française a rendu public en août 2000 son *Avis sur l'affichage du nom d'entreprise*. Cet avis faisait suite à une demande de la ministre responsable de la Charte de la langue française, le 3 septembre 1998, d'examiner « la problématique générale de l'affichage des raisons sociales au Québec », d'y inclure « la question des marques de commerce utilisées comme raisons sociales » et de dégager clairement « les dimensions sociales, culturelles et économiques du cadre global dans lequel s'inscrit la question de l'affichage des raisons sociales au Québec » en vue de proposer des modalités d'action qui puissent assurer le visage français du Québec, que ce soit par des actions à caractère social, politique ou juridique.

Pour répondre de façon appropriée à la demande ministérielle, le Conseil a formé un comité dont l'objectif était, entre autres choses, de préciser les grands enjeux de la question. Le comité du Conseil était formé de M. Alain Prujiner, président, et des personnes suivantes : M^{mes} Nadia Brédimas-Assimopoulos et Nycole Bélanger ainsi que MM. Benoît Lavallée, Alexandre Stefanescu, Pierre Georgeault et Jacques Maurais.

De plus, le Conseil a entrepris une série de consultations en 1999 et une autre en 2000 auprès d'organismes du milieu économique (associations de gens d'affaires, chambres de commerce, Investissement Québec, Conseil québécois du commerce de détail, Conseil du patronat) et des groupes de pression (Alliance Québec, Coalition Québec, Mouvement national des Québécois et des Québécoises, Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal). Le Conseil a effectué également des rencontres individuelles avec des personnes provenant de divers secteurs de la société.

Dans son avis, le Conseil estime qu'il y a lieu de maintenir le régime actuel d'obligations juridiques portant sur l'affichage des noms d'entreprises et des marques de commerce. D'une façon générale, le

Conseil propose une nouvelle approche, et ce, dans le respect des dispositions juridiques internationales relatives aux marques de commerce. La méthode suggérée est incitative plutôt que coercitive. Elle fait appel à l'esprit civique et créateur des entreprises commerciales, y compris celles qui bâtissent leur stratégie sur une forte identification ethnoculturelle, pour que davantage de français soit employé dans l'affichage.

En outre, les membres du Conseil, dans un souci de « mettre en lumière la dynamique résultant de l'interaction des diverses lois québécoises ou fédérales » qui régissent le domaine de l'affichage des raisons sociales, ont proposé d'introduire la question de l'affichage des marques de commerce dans les discussions internationales sur la promotion de la diversité culturelle et des langues nationales.

2. Commentaires sur le document de consultation : *L'immigration au Québec 2001-2003; un choix de développement*

Dans ses commentaires émis en septembre 2000 sur le document intitulé : *L'immigration au Québec 2001-2003; un choix de développement*, le Conseil estime que les orientations générales du document sont pertinentes et que l'on tient largement compte des dimensions linguistiques dans les changements envisagés.

Le Conseil rappelle que l'augmentation des niveaux d'immigration doit être associée à l'accroissement de la capacité d'intégration linguistique, en visant trois cibles : le travail, les immigrants d'influence non latine et la régionalisation.

En ce qui a trait à la langue du travail, on constate que 44 % des allophones de la région métropolitaine emploient le français pendant 60 % ou plus de leur temps de travail et que 24 % le font pendant 90 % et plus de leur temps de travail. Les expériences pilotes de francisation en entreprise sont très positives, et il y aurait lieu d'accroître les budgets affectés à ce type d'action.

Par ailleurs, si 81 % des immigrants d'origine latine (c'est-à-dire de langue maternelle latine ou venant d'un pays de la francophonie) emploient le français en public, seulement 22 % des immigrants d'origine non latine sont dans cette situation. Certains programmes de francisation devraient donc cibler particulièrement cette population.

Enfin, le Conseil est d'avis que seules des actions à long terme peuvent porter des fruits et que le Québec doit persévérer dans son entreprise de régionalisation de l'immigration.

3. Commentaires sur le document de consultation : *Vue d'ensemble. Pour une Politique scientifique du Québec*

Le 27 septembre 2000, le Conseil de la langue française a émis des commentaires sur le document de consultation intitulé : *Vue d'ensemble. Pour une Politique scientifique du Québec*, préparé par le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Le Conseil se dit convaincu que l'adoption et la mise en œuvre éventuelles de cette politique par le gouvernement pourront favoriser l'essor du Québec au moment où s'accélère la transformation des pays industrialisés en véritables sociétés du savoir.

Toutefois, le Conseil attire l'attention sur le fait que la dimension linguistique est complètement occultée de ce projet de politique. Or, on ne peut dissocier la question linguistique de la question scientifique, tant en raison de l'importance nouvelle de la langue comme objet de recherche et de développement qu'à cause du rôle de celle-ci dans le partage et la transmission des connaissances.

Le Conseil constate en outre l'absence de la linguistique informatique parmi les seize secteurs indiqués par le Ministère dans son document de consultation. À son avis, c'est là un domaine auquel le Québec devrait accorder une attention toute particulière au cours des prochaines années. En faisant de la linguistique informatique un champ d'action prioritaire, le Québec créerait ainsi les conditions propices pour que les technologies, que les États anglophones mettent au point actuellement pour répondre aux besoins de leurs entreprises, voient aussi le jour en français.

Le Québec devrait aussi pouvoir compter sur des revues de synthèse francophones de qualité en appuyant les chercheurs qui veulent réaliser de tels travaux. Sans ces instruments, on ne saurait assurer la formation appropriée de la relève scientifique québécoise et la diffusion des connaissances scientifiques en français.

4. Avis intitulé : *Les enjeux et les défis linguistiques de l'intégration des Amériques*

Le 27 février 2001, à quelques semaines du troisième Sommet des Amériques, qui s'est déroulé à Québec, le Conseil de la langue française a rendu public un avis intitulé : *Les enjeux et les défis linguistiques de l'intégration des Amériques*. Le comité qui a préparé cet avis était formé de M. Robert Légaré,

président, de M^{mes} Nadia Brédimas-Assimopoulos, Enith Ceballos et Christine Fréchette et de M. Pierre Georgeault.

Rappelons que le Conseil avait, pour la première fois, soulevé l'importance des questions linguistiques à l'occasion de la Conférence des parlementaires des Amériques (COPA), tenue en 1997. Il avait proposé alors la tenue d'une conférence interaméricaine pour discuter des questions d'aménagement linguistique et de respect des cultures nationales.

Depuis lors, le Conseil a poursuivi sa réflexion et ses recherches en vue d'analyser la place que les questions linguistiques devraient occuper et la forme qu'elles devraient prendre dans le processus d'intégration interaméricain et d'évaluer les actions à entreprendre à cet égard. Le Conseil a d'ailleurs présenté, le 14 septembre 2000, un mémoire portant sur ce sujet à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale à l'occasion de la consultation générale sur les répercussions possibles du projet de création d'une zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Dans son avis paru en février 2001, le Conseil mentionne que, jusqu'à maintenant, les aspects linguistiques de l'intégration des Amériques n'ont pas fait partie des négociations. Le Conseil recommande en premier lieu au gouvernement du Québec d'ajouter un volet interaméricain à sa stratégie linguistique dans le but d'encourager le développement du multilinguisme au sein des entreprises exportatrices, de développer le plurilinguisme des Québécois et de favoriser la réflexion et le dialogue par l'organisation d'un séminaire interaméricain sur la promotion des langues. Il soulève cette question en proposant une intégration des Amériques en quatre langues.

Le Conseil privilégie trois secteurs d'action : la protection des consommateurs sur le plan linguistique; l'enseignement des langues étrangères et le multilinguisme des organisations interaméricaines.

En outre, le Conseil recommande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il puisse travailler au renforcement du multilinguisme des organisations interaméricaines et qu'il exprime clairement son soutien à la diversité linguistique continentale dans le contexte du processus d'intégration.

B. Autres activités du Conseil

1. Rencontre des membres du Conseil avec le ministre

Le 18 mai 2000, les membres du Conseil ont rencontré la ministre Louise Beaudoin pour faire le point sur la situation linguistique. Cette rencontre leur a permis de faire part à la ministre de leurs préoccupa-

tions à l'égard des principales questions linguistiques de l'heure, en particulier celles relatives à la qualité de la langue, à la langue du travail et à l'intégration des immigrants. Les membres du Conseil ont pris note du souhait de la ministre de faire en sorte que le débat puisse s'élever au-dessus des luttes partisans et devenir un enjeu sociétal. À cette occasion, la ministre a également manifesté le désir que le Conseil prépare un document de mise en situation pour les États généraux qui se dérouleront à l'automne. La ministre a estimé aussi que le Conseil se devait de maintenir son indépendance à l'égard des États généraux et qu'il aurait un statut d'observateur privilégié pendant les audiences. Il a été convenu également que le Conseil examinerait les recommandations découlant des États généraux et qu'il émettrait, le cas échéant, des commentaires à ce sujet.

2. Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec

À l'occasion d'une rencontre d'information avec les membres de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, les membres du Conseil leur ont remis un rapport synthèse sur l'évolution linguistique et les enjeux qui touchent l'avenir collectif des Québécois. Ce rapport, intitulé : *La langue française au Québec à l'aube du XXI^e siècle. Bilan et défis*, est disponible sur le site Web du Conseil à l'adresse suivante : www.clf.gouv.qc.ca.

Le Conseil a collaboré au soutien logistique des travaux de la Commission par le prêt des services d'une personne et il a suivi attentivement les audiences de la Commission en y déléguant un observateur. Soulignons aussi la participation de plusieurs membres du Conseil, comme observateurs, à toutes les manifestations publiques (audiences, assises régionales et nationales, journées thématiques et colloques) organisées par la Commission des États généraux de même que la contribution des chercheurs du Conseil sous la forme de communications lors des rencontres thématiques de la Commission. Le directeur des études et recherches du Conseil a participé activement en tant que membre du comité à l'organisation de l'ensemble des travaux préparatoires aux colloques et aux journées thématiques, qui ont eu lieu de janvier à mars 2001.

3. Études et recherches du Conseil

Au cours du présent exercice financier, le Conseil a mené ou fait effectuer différentes études et recherches. Le Conseil avait déjà retenu des domaines de recherche relativement à la qualité de la langue dans l'avis intitulé : *Maîtriser la langue pour assurer son*

avenir, qu'il a transmis à la ministre en 1998. À cette époque, le Conseil déterminait trois grands secteurs de recherche où l'on pourrait concevoir des indicateurs de la qualité du français : 1) l'éducation, afin d'« assurer à tous les citoyens, par l'entremise de l'école, la maîtrise d'une langue correcte »; 2) les médias, afin de « veiller à l'usage d'une langue correcte dans le champ public, et en particulier dans le monde des médias »; 3) l'administration publique, afin que celle-ci « use d'une langue correcte ». Le Conseil a donc ouvert un chantier de recherche dans chacun de ces domaines sous la supervision du Comité sur la qualité du français dont le mandat, dans un premier temps, consiste à mettre au point des indicateurs de la qualité de la langue et à recommander des moyens d'action qui pourraient amener des améliorations à la qualité de la langue. À cette fin, le Conseil a confié à des chercheurs le mandat de mener des études sur la maîtrise du français oral chez les futurs maîtres, la qualité du français dans les sites Web de l'administration publique de même que sur la qualité du français des journaux. Dans un second temps, le Comité sur la qualité du français envisage d'entreprendre d'autres études, notamment sur la maîtrise du français oral chez les monitrices et les moniteurs de garderie, la qualité du français dans les médias électroniques et la qualité du français dans les courriers électroniques.

Les résultats de l'étude intitulée : *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997*, réalisée par le Conseil, montraient que l'on ne pouvait pas « faire abstraction de la fragilité du français dans certains milieux de vie, notamment au travail ». S'appuyant principalement sur la base de données construite à l'occasion de cette étude, le Conseil a entrepris de nouvelles analyses pour évaluer l'effet des communications internationales sur la langue du travail dans les entreprises québécoises en 1997. Les résultats préliminaires de cette dernière étude tendent principalement à montrer que le secteur d'influence où doivent porter les efforts du Conseil pour améliorer la situation de la langue du travail se trouve à l'intérieur même de chaque entreprise, car c'est là que l'identité de cette dernière se définit.

Par ailleurs, dans le domaine de l'enseignement, la Charte de la langue française adoptée en août 1977 instaurait un régime obligatoire de scolarisation en français, avec des exceptions pour l'enseignement en anglais. Cependant, après une période de 24 ans d'application de la Charte, le Conseil croit qu'il est temps d'évaluer les répercussions de cette loi, notamment sur les plans de l'enseignement et des transferts linguistiques. Ainsi, au moment où les cohortes de jeunes qui ont dû fréquenter le système scolaire francophone arrivent à l'âge adulte et sur le marché du travail, le Conseil se propose, dans un premier temps, de

dénombrer combien d'adultes, appelés les « enfants de la loi 101 », vivant au Québec en 2001, ont été scolarisés en français plutôt qu'en anglais depuis l'adoption de la Charte de la langue française en 1977. Le Conseil, dans un second temps, poursuit une autre recherche comportant deux objectifs : le premier consiste à mieux circonscrire l'incidence de la scolarisation obligatoire en français des jeunes immigrants sur les pratiques linguistiques adoptées. Le second amènera le Conseil à mettre en évidence les mécanismes qui permettent d'expliquer le phénomène des transferts linguistiques, soit l'adoption d'une langue à la maison différente de la langue maternelle, et de prévoir l'évolution future des transferts d'une langue maternelle tierce, immigrée ou issue de l'immigration, vers le français et l'anglais.

4. Plan stratégique du Conseil

Comme tous les organismes soumis à la Loi sur l'administration publique, le Conseil a produit un plan stratégique, lequel a été adopté par ses membres à l'assemblée du 17 novembre 2000. Ce plan a été intégré par la suite au *Plan stratégique en matière de politique linguistique pour 2001-2004* des organismes de la langue et a été accepté par le Conseil du trésor, le 23 mars 2000. La planification stratégique des organismes de la langue, dans laquelle s'insère celle du Conseil, comporte les trois grandes orientations suivantes : 1) assurer le suivi de l'évolution de la situation linguistique québécoise, surtout dans le domaine du travail et de la participation des immigrants à la vie collective en français; 2) contribuer au développement du français et à la généralisation d'un français de qualité au Québec, en mettant l'expertise linguistique à la disposition des usagers, prioritairement dans les milieux de travail; 3) assurer la cohérence des actions gouvernementales dans le dossier linguistique et contribuer à améliorer la connaissance et la perception de la politique linguistique tant au Québec qu'à l'extérieur.

5. Publication majeure du Conseil : *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*

Au nombre des grandes réalisations du Conseil cette année, il faut compter la publication intitulée : *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, qui a reçu un accueil favorable tant au Québec qu'à l'étranger. Dans la préface de ce volume, il est précisé que « cette fresque exceptionnelle et unique fait ressortir l'admirable continuité des actions accomplies pendant près de quatre siècles par une collectivité dynamique pour conserver et développer sa langue ». Ajoutons que plus de 80 spécialistes éminents ont

participé à la rédaction de cet ouvrage qui a reçu les éloges du président de la République française, M. Jacques Chirac.

Cet ambitieux projet, entrepris par le Conseil en 1998, constitue un passage « incontournable », selon les journaux du Québec et d'ailleurs, pour tous ceux qui désirent connaître la situation de la langue française au Québec dans son passé lointain et immédiat et qui veulent comprendre le présent pour mieux envisager l'avenir avec sérénité.

Ce projet a été encadré par un comité scientifique de neuf personnes : M^{mes} Nadia Brédimas-Assimopoulos et Hélène Duval; MM. Louis Balthazar, Pierre Georgeault, Jacques Lacoursière, Pierre-Paul Proulx, Jean Royer et Arnaud Sales. M. Michel Plourde, ancien président du Conseil, en assumait la coordination. Pour la rédaction de cet ouvrage, le comité scientifique a fait appel à plus de 80 auteurs, témoins et spécialistes, de tous les domaines : histoire, linguistique, sociologie, littérature, éducation, politique, économie, droit, démographie et culture.

Ce livre, publié conjointement par les Éditions Fides et les Publications du Québec, a reçu un très bon accueil : près de 5 000 exemplaires ont été vendus au Québec et une réimpression est imminente. Les nombreuses mentions qui y sont faites dans les mémoires présentés à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec indiquent clairement qu'il est rapidement devenu un ouvrage de référence. Par ailleurs, des lançements ont eu lieu à la Délégation générale du Québec à Bruxelles et à celle de Paris où le livre a reçu un accueil élogieux.

Seconde partie

II. Grands enjeux et défis à relever

1. Une approche sociale mettant l'accent sur la responsabilité civique de tous les membres de la société

Le Conseil tient à rappeler l'importance de l'usage d'une langue commune pour tous les Québécois, même si, pour certains, cette idée semble aller de soi. En effet, malgré de remarquables progrès obtenus dans ce domaine depuis l'adoption de la Charte de la langue française, il n'en demeure pas moins que l'usage d'une langue commune n'est pas un fait acquis pour tous les Québécois, si l'on tient compte de l'attraction inévitable que l'anglais présente aux yeux de plusieurs. Or, pour fonctionner de façon appropriée, toute société doit avoir recours à une langue commune comme moyen de communication habituel entre les membres de cette communauté pour les activités qui relèvent du domaine public. En vue d'atteindre cet objectif, il importe aussi que les membres des communautés culturelles et les immigrants, qui parlent une autre langue que le français, puissent adhérer aux objectifs d'une langue commune pour tous, car c'est la responsabilité sociale de tous d'assurer le bon fonctionnement de la société.

Toutefois, pour remplir son mandat de surveillance de la situation linguistique au Québec, le Conseil de la langue française, avant 1997, ne disposait d'aucun instrument d'évaluation de l'objectif premier de la politique linguistique, lequel consiste à faire en sorte que le français, langue officielle du Québec, devienne la langue commune de la vie publique de tous les Québécois. En effet, la Charte de la langue française, qui s'applique uniquement aux activités du domaine public, telles que la législation, la justice, l'administration publique, le travail, l'enseignement, le commerce et les affaires, ne régit aucunement la vie privée des citoyens ni, par conséquent, la langue qu'ils parlent à la maison.

Or, en 1997, pour donner suite à une demande ministérielle, le Conseil a mis au point un indicateur de la langue d'usage public au Québec, connu sous l'acronyme d'ILUP. Avec cet indice, il est aujourd'hui possible de connaître la langue que les citoyens emploient dans leurs activités publiques quotidiennes : au travail, dans les centres commerciaux, les banques, les hôpitaux, l'administration scolaire et les services publics en général. Le Conseil insiste sur le fait que la maîtrise de la langue commune est nécessaire pour exercer pleinement son rôle de citoyen ainsi que pour

assurer la cohésion sociale et le bon fonctionnement de la société. Seule une approche inclusive, à son avis, permettra d'atteindre un tel objectif d'intégration fonctionnelle des immigrants.

2. Une approche inclusive ralliant tous les Québécois, peu importe leur origine ou leur langue maternelle

Ainsi, l'usage du français comme langue commune des Québécois se présente comme l'un des principaux moyens pour faciliter l'intégration harmonieuse des immigrants, laquelle constitue un élément important de la politique linguistique québécoise. Le Conseil est en faveur de mesures favorisant une meilleure intégration des immigrants à la communauté. Il faut en effet augmenter la force d'attraction du français auprès des nouveaux arrivants. Actuellement, le message qui leur est adressé par le gouvernement du Québec est clair, car il propose « l'intégration à la vie communautaire dans un environnement culturel de langue française ». Toutefois, ce message risque d'être brouillé en grande partie par celui du gouvernement fédéral qui prône le bilinguisme et le multiculturalisme. Dans le respect de son domaine de compétence, le Québec doit s'assurer que les nouveaux immigrants possèdent déjà une connaissance fonctionnelle du français avant leur arrivée de façon à participer le plus rapidement possible à la vie collective.

3. Une approche d'ouverture à tous et de respect des différences culturelles et linguistiques de chacun

Notons, cependant, que l'adoption du français comme langue commune par les immigrants ne signifie pas une négation de leur propre culture, ni de leur langue à plus forte raison. En effet, il va de soi que l'emploi d'une même langue de communication par des personnes de différents groupes linguistiques n'empêche pas ces dernières de parler en privé la langue de leur choix. Toutefois, il est essentiel que tous les groupes manifestent un réel esprit d'ouverture et de respect mutuel pour en arriver à une société où le français sera la langue commune. C'est seulement en sollicitant l'apport des Québécois de toutes origines qu'il sera possible d'allier, dans un même projet collectif, des communautés linguistiques différentes au vouloir de la majorité d'établir une société de langue française au Québec. De cette façon, le français deviendra l'affaire de tous les Québécois, peu importe leur origine ou leur langue maternelle.

4. Une société qui met l'accent sur la promotion de la qualité de la langue

Toutefois, pour que le français devienne la langue commune de tous les Québécois, il doit présenter des avantages indéniables par rapport à d'autres langues. Le Conseil propose en ce sens une approche qui allie à la fois la promotion de l'emploi du français et la promotion de la qualité de la langue, car l'une ne va pas sans l'autre à son avis. Il est bien évident que les nouveaux arrivants seront davantage désireux d'adopter le français comme langue commune s'ils constatent que la langue des Québécois diffère fort peu du français en usage dans l'ensemble de la francophonie et, de plus, qu'ils maîtrisent très bien la langue française et qu'ils sont fiers de la parler et de l'écrire correctement. C'est certes par la haute qualité de la langue parlée et des écrits de ses usagers que le français pourra conserver son pouvoir d'attraction par rapport à l'anglais au Québec. C'est à cette condition et par la responsabilisation de tous les acteurs sociaux et, en fin de compte, de chaque citoyen, que l'intégration linguistique souhaitée pourra se faire.

5. Une société qui place la langue au cœur de l'éducation

Lorsqu'il est question de la qualité de la langue, l'école est visée au premier chef, car elle est le creuset où se forge une langue de qualité. Elle constitue également l'endroit idéal pour une intégration harmonieuse des jeunes immigrants à la vie collective. Le Conseil a d'ailleurs exposé ses vues à ce sujet dans un mémoire intitulé : *La langue au cœur de l'éducation*, qu'il présentait aux États généraux sur l'éducation en 1995. Le Conseil soulevait alors l'épineuse question de la qualité de l'apprentissage du français. Il proposait à l'école de nombreux défis à relever, mais il posait comme préalable qu'elle soit reconnue juridiquement comme un « partenaire privilégié de l'aménagement linguistique ». Le Conseil suggérait en outre plusieurs actions à mettre en œuvre pour favoriser chez les jeunes l'acquisition des connaissances linguistiques de base et des savoir-faire exigés pour la maîtrise du français standard.

6. Une société qui exige des médias et des organes de publicité de jouer un rôle exemplaire

Par ailleurs, les médias et les organes de publicité sont également appelés à jouer un rôle exemplaire sur le plan linguistique. Dans de trop nombreux cas cependant, le Conseil est à même de constater que l'emploi qui est fait de la langue par certains médias écrits et électroniques et par des publicitaires a pour effet de convaincre les jeunes qu'il n'est pas nécessaire de faire des efforts pour soigner sa façon de parler. Cela

ne peut que nuire considérablement aux efforts déployés par l'école et les parents pour amener les jeunes à employer une langue de qualité. Il se produit de la sorte des situations où les élèves, de même que les adultes, en viennent peu à peu à abandonner la norme du français international au profit d'une langue anémiée. C'est la facilité qui a alors tendance à triompher. Pourtant, certains médias et des publicitaires ont montré dans un passé pas très lointain qu'ils peuvent donner l'exemple en employant avec bonheur une langue de qualité de façon à pouvoir communiquer à un grand nombre de personnes le goût de parler et d'écrire correctement leur langue.

7. Une société qui prend appui sur le rôle moteur de l'administration publique

Parallèlement à l'influence des médias et à la mission qui est confiée à l'école pour l'apprentissage du français, mentionnons le rôle primordial qui revient à l'administration publique sur le plan de la qualité de la langue et de l'emploi du français. L'exemple vient de haut, dit-on, à plus forte raison lorsqu'il s'agit des écrits provenant de l'administration publique. Ceux-ci doivent se signaler par leur clarté, leur intelligibilité, leur précision et la qualité de l'expression. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas, car bien des textes destinés aux administrés ne se démarquent pas par leur clarté ni par la qualité de la langue. Le jargon administratif parfois embrouillé ou obscur demeure encore souvent la norme de trop nombreux textes. De plus, l'administration publique donne quelquefois l'impression de favoriser un bilinguisme institutionnel dans ses rapports non seulement avec les citoyens mais aussi avec les personnes morales. Le Conseil mise plutôt sur le « devoir d'exemplarité qui incombe à l'administration » dans l'affirmation de l'unilinguisme français et de la maîtrise de la qualité de la langue. C'est à cette condition qu'il sera possible de compter sur un effet d'entraînement des organismes de l'État sur les autres secteurs de la société, lesquels seront dès lors en mesure de contribuer à la qualité de la langue en servant de modèles aux citoyens.

8. Une approche qui demande aux chefs d'entreprise de contribuer à la promotion du français dans les milieux de travail

Aux résultats attendus de l'école, des médias et de l'administration publique s'ajoutent les exigences de plus en plus poussées du monde du travail qui mettent en lumière la nécessité pour les jeunes de faire l'apprentissage d'une langue précise et soignée. Dans une société de l'information comme la nôtre, il ne fait aucun doute, en effet, que les employeurs attachent de plus en plus une très grande importance à la qualité de la langue comme moyen d'intégration des nouvelles

technologies de l'information et des communications (NTIC) dans le monde du travail : « la qualité de la langue est en effet de plus en plus un élément qui entre dans l'évaluation de la compétitivité et de la performance des entreprises, dans une société où l'écrit joue un rôle accru¹ ». La qualité de la langue est évidemment un facteur déterminant pour plusieurs entreprises qui doivent compter avec l'arrivée massive des nouvelles technologies et l'obligation pour les travailleurs de participer activement à la société du savoir.

Par ailleurs, les nouvelles tendances de l'économie semblent favorables à une présence toujours plus envahissante de l'anglais comme langue du travail et des échanges économiques. Or, sans la collaboration de leur employeur pour contrer cette menace, les travailleurs se trouvent vite démunis. Ils risquent fort de perdre leur langue à la longue et d'en emprunter une autre. C'est justement pour cette raison que la francisation des entreprises constitue l'une des pièces maîtresses de la politique linguistique québécoise. Cela présente un véritable défi pour les entreprises qui doivent alors réagir rapidement. À ce sujet, il faudrait que les entreprises acceptent volontiers de partager une plus grande responsabilité civique pour faire la promotion du français à la fois comme langue commune et langue du travail au Québec. Les entreprises ont donc tout intérêt à faire appel aux nombreuses ressources qui se multiplient chaque jour, notamment une meilleure maîtrise des moyens de reconnaissance de la parole, la traduction automatisée, les logiciels automatisés de traitement des langues, les instruments informatisés correcteurs des langues et les lexiques électroniques normalisés.

9. Une approche qui insiste sur l'importance attachée à la notion de protection du consommateur

Il en va de même avec l'arrivée des nouvelles technologies, souvent américaines, si l'on tient compte aussi du contexte actuel de mondialisation et d'ouverture de plus en plus grande des marchés sur le monde. La présence de l'anglais, encore là, se fait très envahissante. Parfois, à cause d'une mauvaise traduction, le mode d'emploi est rendu incompréhensible pour le consommateur ou encore l'étiquetage des produits contient des fautes de français. Le Conseil, pour sa part, estime que le consommateur est en droit d'exiger que l'étiquetage et le mode d'emploi des biens qu'il achète soient facilement compréhensibles dans la langue officielle de son pays.

10. Une approche qui fait appel à la concertation internationale

Comme le Conseil est à même de le constater, certaines contraintes ont tendance à freiner l'entreprise de francisation qui est en cours depuis plusieurs années au Québec. Les plus évidentes sont sans contredit la mondialisation des échanges, l'« économisation de la culture et de ses produits, de la recherche et de ses résultats », l'internationalisation des communications et de l'information, de même que l'invasion accélérée des NTIC.

L'influence grandissante de l'anglais dans les échanges commerciaux et dans les percées technologiques ne se fait pas sentir qu'au Québec. Elle rejoint tous les pays, notamment les plus industrialisés. Le phénomène d'anglicisation prend son origine à l'extérieur des frontières du Québec. À cause précisément de l'internationalisation de l'anglais, il appert que les moyens de résistance sont limités. Ils pourraient être efficaces cependant, mais dans la mesure où le Québec fera appel à la concertation avec les pays francophones et en coordination avec les pays où ont cours les autres grandes langues nationales.

Il est donc nécessaire d'envisager un élargissement et une valorisation de la place du français dans la francophonie et dans le monde. Il faut agir en coordination avec les actions des grands réseaux de l'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF) tels que le Conseil international francophone des langues (CIFLA), lequel regroupe : le Réseau international du français dans le monde (RIFRAM), le Réseau international des langues africaines et créoles (RILAC) et le Réseau international francophone d'aménagement linguistique (RIFAL), et aussi avec les réseaux de l'Agence universitaire francophone (AUF).

D'autres actions sont également envisageables avec des partenaires internationaux, tels que la France, la Belgique, la Suisse romande et la Catalogne. Il serait dès lors possible de collaborer à l'adoption de normes internationales pour accroître l'emploi du français dans les inforoutes, de participer à l'adoption d'une stratégie commune de plurilinguisme et de faire la promotion de la diversité linguistique ainsi que de favoriser le multilinguisme auprès des organismes internationaux et d'insister sur la nécessité d'apprendre d'autres langues.

Par ailleurs, dans un contexte d'intégration économique des Amériques prévue pour 2005, il s'avère essentiel de prévoir des mécanismes de coopération pour faire face aux enjeux linguistiques qui émergent.

¹ CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, *S'engager dans la nouvelle phase de la politique linguistique*, Mémoire, août 1996, p. 17.

Conclusion

Ainsi, de grands défis restent encore à relever pour la société québécoise, malgré les nombreux progrès accomplis depuis l'instauration de la Charte de la langue française. Les principaux enjeux que le Conseil a dégagés mettent en lumière la nécessité pour les Québécois de se tourner résolument vers une approche sociale et inclusive mettant l'accent sur la responsabilité civique de tous les citoyens sans exception, ce qui suppose évidemment un esprit d'ouverture sur les différences culturelles et linguistiques. Plus encore, cette responsabilité civique doit se traduire par une fierté pour les Québécois de bien maîtriser leur langue et d'en faire l'assise de leur système d'éducation, de leur administration publique à tous les niveaux, sans oublier leurs organes d'information et de publicité. De façon plus précise, dans la perspective où les communications de travail s'ouvrent davantage encore au monde et se multiplient avec des partenaires et des populations multilingues ou anglophones, il importe que tous, tant les patrons que les employés, unissent leurs efforts pour faire en sorte que le français devienne véritablement la langue du travail à tous les échelons de l'entreprise. En ce qui concerne le défi de l'intégration des Amériques prévue pour 2005, trois aspects doivent être surveillés étroitement, soit l'enseignement des langues, l'usage du français dans les organismes internationaux et la protection des consommateurs francophones.

Dans le contexte d'une volonté d'intégration des nouveaux arrivants au Québec, il est évident que le français ne conservera son pouvoir d'attraction que dans la mesure où il sera perçu comme un moyen privilégié de réussite sociale, de cheminement dans la carrière et d'accès à la mobilité socioprofessionnelle.

Sans occulter ni diminuer le rôle premier et essentiel de l'État, la nouvelle approche entend faire reposer davantage les progrès et l'avenir du français sur la responsabilité et l'engagement partagés de toutes les composantes de la société québécoise. Plus que d'un défi, il s'agit d'un projet commun perçu comme possible. Celui-ci repose en fait sur trois conditions : d'abord, une approche civique qui convie tous les Québécois sans distinction au partage d'une langue commune dans un espace public commun; ensuite, une approche globale et proactive, axée davantage sur le service et l'animation plutôt que sur la bureaucratie. Enfin, cette approche exige un effort budgétaire et en matière de ressources humaines à la hauteur des défis à relever.

Chapitre II

Le Conseil de la langue française

I. Mandat

Le Conseil de la langue française est un organisme gouvernemental dont le principal mandat est de conseiller le ministre sur la politique linguistique et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la Charte de la langue française. Ce mandat est défini dans le titre IV de la Charte où il est mentionné qu'un conseil « est institué pour conseiller le ministre sur la politique québécoise de la langue française et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la présente loi ». Pour remplir son mandat, le Conseil doit notamment répondre aux questions qui lui sont soumises par le ministre. La Charte précise, en outre, que le Conseil doit surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut et à la qualité de la langue française, communiquer au ministre ses constatations et ses conclusions et le saisir de toute situation qui appelle l'attention ou l'action du gouvernement.

De plus, le Conseil peut donner son avis au ministre sur les projets de règlement du gouvernement, mener ou faire effectuer des études et des recherches, et former des comités de travail sur les questions qui se rattachent à la langue. Il peut aussi recueillir les observations et les suggestions des personnes et des groupes sur toutes les questions relatives au statut et à la qualité de la langue française, de même que les observations d'organismes publics et privés sur les difficultés d'application de la loi. Le Conseil a également le pouvoir d'informer le public sur tous les sujets relatifs à la langue française au Québec.

Le Conseil décerne annuellement une décoration et des prix à des personnalités et à des organismes en reconnaissance de leurs efforts exemplaires dans la diffusion de la langue française en Amérique et sur les autres continents. Dans le domaine de la coopération internationale, le Conseil participe aux travaux des organismes de la langue de même qu'aux ententes de coopération linguistique.

II. Composition

Le Conseil de la langue française est composé de douze membres : la présidente, le secrétaire et dix autres membres nommés par le gouvernement après consultation des associations socioculturelles, des organismes syndicaux, des associations patronales, des milieux universitaires et des groupes ethniques.

III. Organisation et ressources

Le personnel permanent

Le Conseil de la langue française comptait 21 postes permanents au 31 mars 2001, soit 2 postes hors cadre, 1 cadre, 7 professionnels, 3 techniciens et 8 postes de personnel de soutien. Le tableau qui suit indique la répartition des postes permanents du Conseil :

Effectif autorisé par le Conseil du trésor (2000-2001)

Direction/ Service	Hors cadre	Cadre	Professionnel	Technicien	Personnel de soutien	Total
Présidence	1	—	—	—	2	3
Secrétariat (administration et communications)	1	—	1	2	3	7
Études et recherches	—	1	6	1	3	11
Total	2	1	7	3	8	21

La structure administrative

Pour l'année 2000-2001, la permanence du Conseil était composée du Secrétariat et de la Direction des études et recherches.

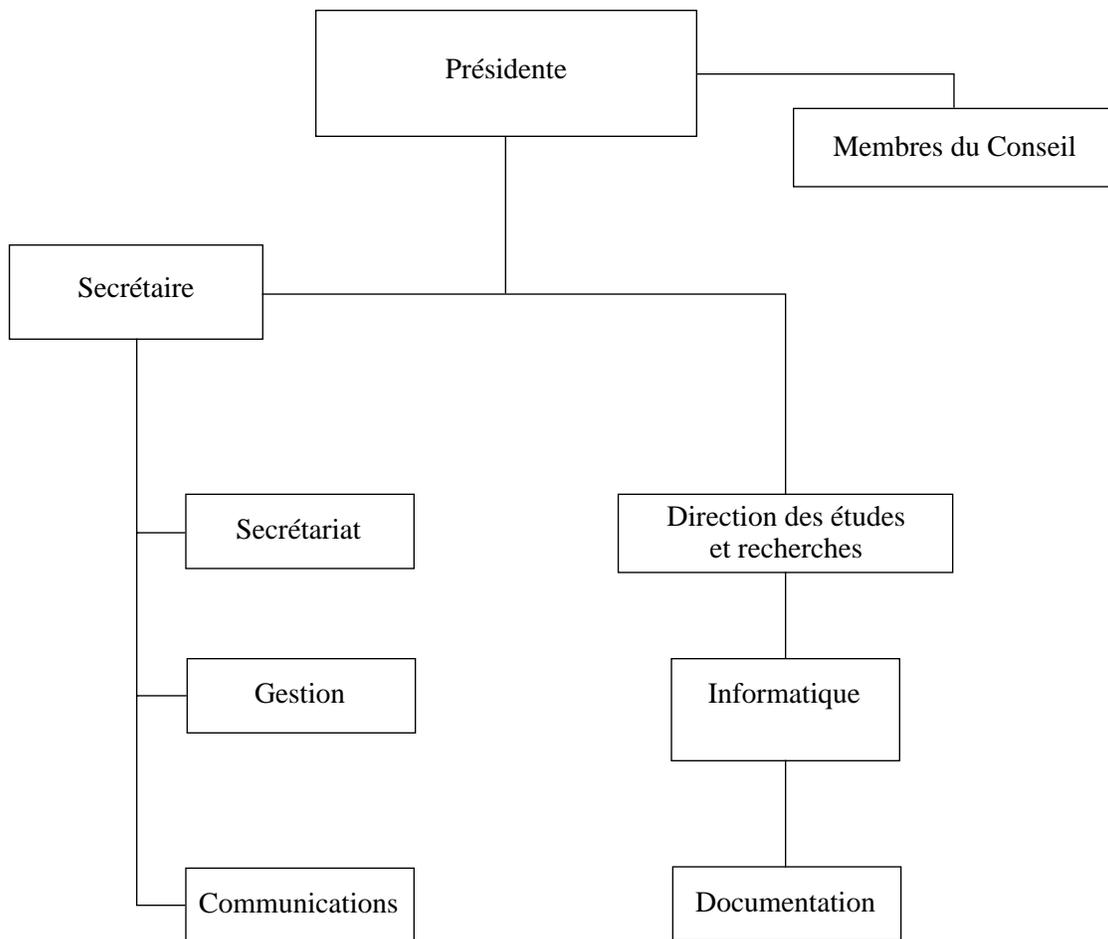
Le Secrétariat

Le Secrétariat assure le soutien administratif de l'ensemble du Conseil sur le plan de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles. À cette fin, il veille à la préparation des assemblées du Conseil, à la rédaction des procès-verbaux et au suivi des assemblées du Conseil. Il assure la coordination et le suivi des réunions des comités du Conseil et coordonne les activités extérieures ainsi que le programme de coopération internationale du Conseil. Il veille en outre à l'organisation des jurys pour l'étude des candidatures soumises aux prix décernés par le Conseil. Le Secrétariat assure aussi les services administratifs et de communications du Conseil.

La Direction des études et recherches

La Direction des études et recherches a pour fonction de surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec sur les plans démographique, sociologique, linguistique, économique et éducatif. Cette direction se consacre également à l'analyse de toute question relative au statut et à la qualité de la langue française et doit soumettre le résultat de ses travaux aux membres du Conseil pour approbation. La Direction a la responsabilité du développement du site Web du Conseil, de la gestion des questions relatives à l'informatique et du centre de documentation.

ORGANIGRAMME DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE



Les ressources financières

Le Conseil de la langue française avait à sa disposition des crédits qui s'élevaient à 1 937 780 \$, pour l'exercice 2000-2001. Les dépenses ont totalisé 1 937 062 \$ et ont été réparties comme suit :

Crédits par catégorie de dépenses (en dollars)	Dépenses (en dollars)
Traitement	1 033 973
Communications	148 825
Services	445 820
Entretien	7 625
Loyer	238 267
Fournitures	21 178
Équipement	3 023
Autres dépenses	4 265
Immobilisations	4 304
Transferts	10 000
Fonctionnement permanent	20 500
Total	1 937 780
	1 937 062

IV. Politiques administratives

La politique linguistique

Le Conseil a adopté une politique linguistique interne, en septembre 1998, dans le contexte de la mise en œuvre de la politique linguistique gouvernementale à laquelle les organismes de l'administration publique doivent se conformer. Ainsi, au cours de l'année 2000-2001, le Conseil a continué à veiller à l'application du point 22 de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*. Le Conseil s'est donc assuré de la qualité de la langue dans ses publications et ses relations publiques de même que dans son site Web. De plus, il s'est conformé aux directives administratives, notamment en ce qui concerne la langue des contrats et des documents et le matériel exigé pour le parc informatique.

Le code d'éthique et de déontologie des membres

Le Conseil a adopté un code d'éthique et de déontologie à sa séance du 2 mars 2001, conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Chacun des membres du Conseil a reçu un exemplaire du code et, depuis son adoption, aucun manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie n'a été signalé.

La politique sur les renseignements personnels et l'accès à l'information

En ce qui concerne le respect de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le Conseil est intégré depuis quelques années déjà au Comité de protection des renseignements personnels du ministère des Relations internationales. Le secrétaire du Conseil est la personne désignée au Conseil comme responsable du respect de cette loi. Un représentant du Conseil a participé aux réunions du Comité. Il a suivi les activités de formation exigées par le plan d'action gouvernemental sur la protection des renseignements personnels. Le Conseil s'est appliqué par ailleurs à faire respecter les orientations indiquées dans le *Guide pour la reddition de comptes sur l'évaluation du niveau de protection des renseignements personnels*. Le Conseil a mis en application également la directive du Conseil du trésor relative à la destruction des données informatiques, des supports informatiques et, le cas échéant, des disques durs et il a émis une directive sur l'usage approprié d'Internet et du matériel informatique par son personnel.

La politique sur l'accès à l'égalité en emploi

Le Conseil s'est appliqué à respecter, dans la mesure du possible, les programmes gouvernementaux d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les communautés culturelles et les personnes handicapées. Ces programmes ont pour objet d'éliminer les obstacles qui pourraient empêcher les personnes visées d'accéder à des postes de la fonction publique. Le Conseil compte deux jeunes professionnels et quatre membres des communautés culturelles parmi son personnel permanent de 21 personnes au total.

Chapitre III

Les activités du Conseil

I. Assemblées

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Conseil a tenu neuf assemblées ordinaires. Les réunions ont eu lieu aux dates et aux endroits suivants :

Date	Numéro de l'assemblée	Lieu
12 mai 2000	205 ^e assemblée	Montréal
18 mai 2000	206 ^e assemblée	Québec
16 juin 2000	207 ^e assemblée	Montréal
25 août 2000	208 ^e assemblée	Montréal
6 octobre 2000	209 ^e assemblée	Montréal
17 novembre 2000	210 ^e assemblée	Montréal
15 décembre 2000	211 ^e assemblée	Montréal
19 janvier 2001	212 ^e assemblée	Montréal
2 mars 2001	213 ^e assemblée	Montréal

II. Études et recherches

Au cours de l'année 2000-2001, la Direction des études et recherches a apporté sa contribution aux réflexions du Conseil en assurant la recherche documentaire, la réalisation d'enquêtes ou d'études directement liées aux besoins des comités et la rédaction de documents utiles aux prises de position du Conseil. En outre, elle a poursuivi des travaux de recherche sectoriels qui répondent aux orientations définies dans le plan de recherche du Conseil afin d'aider les membres de ce dernier à remplir le mandat de surveillance de la situation linguistique au Québec, mandat qui lui est confié par la Charte de la langue française. Elle a assuré par ailleurs le suivi des dossiers rendus publics au cours des années précédentes en participant à des rencontres et à des colloques, en rédigeant des articles et en répondant à des demandes d'entrevues et d'information. Le présent rapport ne fait état que des avis publiés et des études ou des enquêtes réalisées en 2000-2001 ou en cours.

1. *La langue française au Québec à l'aube du XXI^e siècle. Bilan et défis*

Au début des travaux de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, le Conseil a présenté aux commissaires son analyse globale de la situation. Ce document, rédigé en première version par M. Gérard Lapointe et approuvé par les membres du Conseil,

retrace l'évolution du français depuis la Révolution tranquille. Il rappelle les grands principes à la base de la rédaction de la Charte de la langue française ainsi que les droits fondamentaux que celle-ci voulait protéger et trace un portrait de la situation actuelle. Il indique en outre les principaux défis auxquels fait face le Québec.

Dans l'ensemble, les constats de l'évolution du français sont encourageants. La situation à cet égard est positive depuis une vingtaine d'années. Les inégalités socioéconomiques qui étaient le lot des francophones depuis des décennies sont résorbées. Les droits linguistiques, surtout ceux des travailleurs et des consommateurs, sont généralement respectés. Le droit à l'enseignement en français a permis le renversement d'une situation qui, inéluctablement, conduisait la population québécoise à une lente assimilation de ses enfants au groupe majoritaire dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Toutefois, il ne faut pas en conclure que tous les problèmes ont trouvé leurs solutions et qu'il n'y a plus nécessité d'une politique linguistique et d'une législation concernant la langue au Québec. Les progrès sont certes importants, nul ne peut le contester. Cependant, cela veut-il dire que le français serait devenu la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires, comme le veut la Charte de la langue française ? En d'autres mots, se pourrait-il que la situation de la langue française se soit modifiée positivement à un point tel que celle-ci serait devenue, en 2000, la langue d'usage public commune à ceux qui habitent le territoire québécois ? La réponse est négative, même si le chemin parcouru est parsemé de progrès. Il y a donc des améliorations à apporter dans certains milieux de la vie collective où la langue française n'occupe pas encore la place qui lui revient en tant que langue de convergence pour toute une société à consolider et à bâtir.

Des améliorations doivent être apportées en ce qui a trait notamment à la langue du travail, à l'intégration linguistique des immigrants, au rôle moteur et exemplaire de l'administration publique de même qu'à la maîtrise de la langue française.

Quant aux défis, ils se situent à la confluence des courants de la mondialisation, de la pénétration massive des nouvelles technologies, du développement d'une société de la connaissance, de l'hétérogénéité

de plus en plus grande de la société québécoise ainsi que de la mise en place d'une zone de libre-échange au sein des Amériques (ZLEA).

Le Québec participe à ce mouvement. On peut y voir un appel à la société québécoise où d'importants courants d'idées proposent l'établissement sur le territoire national d'un régime de responsabilité civique. Cela ne veut pas dire qu'il faille abandonner la protection des droits linguistiques reconnus par la loi à tous les citoyens du Québec, ni ne signifie qu'il ne soit plus urgent de travailler avec ténacité et énergie à la promotion d'une langue commune de convergence.

Il faut cependant changer de perspective. Une identité nouvelle est à trouver où dans un cercle élargi les citoyens, qu'ils soient d'origine ou de souche ancienne, ou encore d'établissement récent, en une cohésion renouvelée, sentiront qu'ils appartiennent à la société québécoise de langue française. Construire ensemble une société de langue française, sans renier ses racines ni ses traditions, mais avec inventivité, résistance et ténacité pour pouvoir s'inscrire dans le mouvement en perpétuelle évolution qui conduit au monde de demain, voilà ce qu'il convient d'entreprendre, voilà aussi l'ultime défi.

Cette étude est disponible sur le site Web du Conseil de la langue française à l'adresse suivante : www.clf.gouv.qc.ca.

2. La langue de l'affichage à Montréal de 1997 à 1999

Cette étude, réalisée avec le concours de l'Office de la langue française, de la Commission de protection de la langue française et du Secrétariat à la politique linguistique, montre que la présence du français dans l'affichage des commerces montréalais est importante. Notons cependant que, pour la première fois depuis cinq ans que de telles études sont faites, le nombre de commerces qui affichent dans les deux langues augmente et celui des commerces qui ne le font qu'en français a un peu diminué. D'autre part, le nombre de commerces non conformes aux dispositions législatives sur l'affichage s'est légèrement accru. La non-conformité de ces commerces est due, dans plus du tiers des cas, à la présence d'un seul message non traduit sur la devanture d'un commerce.

Par ailleurs, c'est la première fois que l'on observe un tel mouvement de diminution du nombre de commerces qui n'affichent qu'en français au profit du nombre de commerces qui le font dans les deux langues. Et il faudra attendre une prochaine évaluation avant de confirmer que le changement observé en 1999 est véritablement une tendance et non un phénomène passager.

En outre, selon les résultats de l'étude, la conformité, dans l'ensemble de l'île de Montréal, a diminué de 1997 à 1999. En effet, on constate qu'en 1997, 79,5 % des commerces se conformaient à la loi alors que 75,8 % le faisaient en 1999. Toutefois, lorsqu'on divise l'île de Montréal en quatre zones d'observation, soit les zones centre, est, nord et ouest, on ne remarque pas de différences importantes dans chacune d'elles. Et lorsqu'on partage l'île de Montréal en deux secteurs de chaque côté du boulevard Saint-Laurent, soit les secteurs est et ouest, on note seulement une diminution significative dans le secteur est.

Rappelons qu'un commerce devient non conforme à la loi si l'affichage en français n'est pas globalement prédominant ou si un seul de ses messages est rédigé uniquement dans une autre langue que le français. C'est le cas, par exemple, d'une affiche portant l'inscription : OPEN, sans équivalent français. Les enquêtes de 1997 et de 1999 ont porté chacune sur environ 3 100 commerces et ont permis d'analyser, chaque fois, plus de 25 000 messages.

Cette étude est disponible sur le site Web du Conseil de la langue française à l'adresse suivante : www.clf.gouv.qc.ca.

3. Langue et société de l'information : constats, questions et pistes d'actions

MM. Réjean Roy
Pierre Georgeault

Dans cette étude, les auteurs constatent que, dans le contexte de la mise en place d'une société de l'information, la politique linguistique et le développement économique sont de plus en plus liés. En effet, comme le niveau de compétitivité et de développement des sociétés contemporaines est davantage fonction de leur capacité à utiliser l'information de manière rapide et efficace et comme la majeure partie de cette information est articulée et communiquée à l'aide de la langue écrite ou parlée, toute communauté linguistique doit se préoccuper de l'augmentation de la productivité de sa langue.

Sur le plan linguistique, cela signifie que les travailleurs francophones devront posséder une excellente maîtrise de la langue, qu'ils devront accroître leur connaissance des autres langues et que les travailleurs et les entreprises francophones devront avoir à leur disposition des outils performants de traitement informatisé du français et des autres langues.

Cette étude a été présentée au Séminaire international sur le français dans une société de la connaissance qui s'est tenu à Lyon, en décembre 2000, avec les responsables des organismes linguistiques européens.

Cette étude est disponible sur le site Web du Conseil de la langue française à l'adresse suivante : www.clf.gouv.qc.ca.

4. Rapport final sur les passerelles linguistiques institutionnelles

M^{me} Gisèle Leduc

Cette recherche exploratoire a pour objet de distinguer le plus large éventail possible de situations linguistiques auxquelles font face les entreprises québécoises qui ont des relations commerciales hors du Québec et d'analyser comment ces entreprises gèrent l'usage des langues dans leurs communications internes et externes.

La chercheuse observe une croissance de la perception du Québec comme un territoire linguistique où le français doit être employé dans l'ensemble des communications. Quant aux communications externes, elles se font en anglais. Le fardeau de la gestion des langues repose le plus souvent sur l'individu qui, dans l'exercice de ses fonctions, doit avoir une compétence élevée en anglais oral et écrit.

Cependant, lorsqu'un marché local se développe, l'intermédiaire entre le siège social et ce marché est souvent un gestionnaire du Québec qui connaît la langue et la culture locales. Celui-ci travaille en français avec le siège social et dans la langue locale avec ses collègues. Dans certains cas, un gestionnaire local fait le lien avec le siège social et les communications se font alors en anglais.

À remarquer que la demande de la connaissance d'une troisième langue en raison d'un nouveau marché à servir ne se fait pas encore beaucoup sentir sur le personnel situé au Québec.

Cette étude est disponible sur le site Web du Conseil de la langue française à l'adresse suivante : www.clf.gouv.qc.ca.

5. Le plurilinguisme au Québec, au Canada et dans l'Union européenne en 1996

M^{me} Louise Sylvain

Dans cette étude, l'auteure montre, à partir des données du recensement et des eurobaromètres, que les Québécois ont su se positionner avantageusement sur l'échiquier linguistique comparativement aux Ontariens ou à l'ensemble des Canadiens et, également, sous certains aspects, par rapport aux résidents des pays de l'Union européenne.

Le taux d'unilinguisme des Québécois est nettement inférieur à celui observé en Ontario ou au Canada en général. Par ailleurs, le trilinguisme est en hausse, particulièrement parmi la population active.

En règle générale, ce sont les Québécois de langue maternelle autre que française et anglaise qui détiennent le plus haut taux de trilinguisme. Le Québec, la Belgique et l'Allemagne ont des taux voisins de connaissance de l'anglais comme deuxième ou troisième langue.

Cette étude est disponible sur le site Web du Conseil de la langue française à l'adresse suivante : www.clf.gouv.qc.ca.

6. Le phénomène de transfert linguistique, résultat d'une recherche qualitative

Sylvestre Marketing

La firme Sylvestre Marketing a formé, pour le Conseil de la langue française, seize groupes de discussion afin de mettre en évidence les mécanismes qui sous-tendent les transferts linguistiques, c'est-à-dire l'adoption d'une langue à la maison autre que la langue maternelle.

De façon générale, le transfert linguistique apparaît comme un processus graduel où la nouvelle langue d'adoption gagne progressivement du terrain et accapare la plus grande partie des communications, tandis que la langue maternelle passe au second plan mais est rarement éliminée. En outre, le sentiment d'appartenance à la communauté d'accueil se développe au rythme de l'apprentissage de la langue, qui permet d'abord une intégration fonctionnelle puis une intégration sociale plus large.

Dans la plupart des cas, ce sont les influences externes à la famille, le plus souvent la langue d'usage public du pays d'accueil, qui produisent des changements profonds dans le comportement linguistique. La langue employée à l'école ou au travail, la connaissance de la langue avant l'arrivée, la langue du nouveau milieu de vie contribuent à l'adoption de la langue du pays d'accueil comme langue d'usage à la maison.

Cette étude permettra d'affiner le questionnaire d'une enquête sociologique de grande envergure sur les transferts linguistiques et les « enfants de la loi 101 » qui sera entreprise en 2001.

Cette étude est disponible sur le site Web du Conseil de la langue française à l'adresse suivante : www.clf.gouv.qc.ca.

7. Analyse linguistique de textes tirés de quatre quotidiens québécois (1992-1999)

M^{me} Isabelle Clerc, M. Éric Kavanagh, M. François Lépine et M^{me} Renée-Lise Roy, Université Laval

Cette étude porte sur une centaine de textes publiés de 1992 à 1999 dans les quotidiens *La Presse*, *Le Devoir*, *Le Soleil* et *Le Journal de Québec*. Les résul-

tats indiquent que la langue des journaux s'est améliorée au cours des dernières années. Il en ressort également que ce sont les fautes de vocabulaire, de syntaxe et de ponctuation qui sont les plus fréquentes. Additionnées, elles forment en effet plus de 70 % du total des erreurs relevées. Si l'on ajoute à cela les maladresses stylistiques et les problèmes de cohésion textuelle, on atteint 83,3 %. L'étude englobe un spectre linguistique très large, car elle s'appuie sur une grille d'analyse qui divise l'organisation de la langue en ses différentes catégories. En ce sens, la mesure des écarts linguistiques est un instrument objectif d'observation.

Dans la conclusion, les auteurs s'entendent pour dire que les écarts observés compromettent la lisibilité et l'intelligibilité du message puisqu'ils en altèrent le sens, provoquant non-sens, faux-sens, contresens, paradoxes ou ambiguïtés multiples. Par ailleurs, ils s'accordent sur le fait que les fautes d'orthographe lexicale ou grammaticale, les coquilles ou les erreurs typographiques, qui représentent 16 % des écarts relevés dans le corpus, pourraient aisément être corrigées par des correcteurs informatiques ou des réviseurs au pupitre.

Cette étude est disponible sur le site Web du Conseil de la langue française à l'adresse suivante : www.clf.gouv.qc.ca.

8. Analyse linguistique de textes tirés des publications de l'administration publique

M^{me} Isabelle Clerc, M. Éric Kavanagh, M. François Lépine et M^{me} Renée-Lise Roy, Université Laval

Cette étude porte sur la qualité linguistique d'une centaine de textes destinés au grand public (dépliants, brochures, pages Web, communiqués de presse) publiés au cours des dernières années par divers ministères et organismes du gouvernement du Québec.

L'étude révèle que les fautes de vocabulaire constituent plus du tiers du total (36,6 %) des écarts relevés. La syntaxe représente 19,3 % de l'ensemble des erreurs, les problèmes semblant se concentrer autour de l'emploi de la préposition (environ 8 % du total). Signalons enfin les fautes de ponctuation (15,6 %) qui concernent, pour l'essentiel, la virgule.

Les diverses fautes de langue et d'expression relevées dans ces documents ont été classées au moyen d'une grille d'analyse détaillée, englobant le spectre linguistique le plus large possible.

Les auteurs concluent leur rapport avec quelques réflexions portant notamment sur ce que devrait être la norme linguistique dans le cas de documents diffusés ou publiés par la voie officielle gouvernementale. Il leur apparaît que l'étape de révision linguistique devrait faire partie systématiquement de la chaîne de production des documents provenant de tous les ser-

vices gouvernementaux. Par ailleurs, il leur semble pertinent de sensibiliser les auteurs aux principes de l'écriture simple et claire pour accroître la clarté et l'accessibilité des textes.

Cette étude est disponible sur le site Web du Conseil de la langue française à l'adresse suivante : www.clf.gouv.qc.ca.

9. Aspects du français oral des futurs enseignants : une étude exploratoire

M^{me} Flore Gervais, Université de Montréal, M. Luc Ostiguy, Université du Québec à Trois-Rivières, M. Christophe Hopper, Université de Montréal, M^{me} Monique Lebrun, Université du Québec à Montréal et M^{me} Clémence Préfontaine, Université du Québec à Montréal

Ces chercheurs sont membres du Groupe de réflexion sur l'oral soigné en éducation (GROSE).

Les chercheurs ont analysé la performance en langue orale soutenue de 285 futurs enseignants de trois universités québécoises. Malgré un consensus social et didactique sur l'importance de la maîtrise de la langue orale « soignée » chez les futurs enseignants, et en dépit de certaines initiatives d'évaluation interne, il existe peu de données sur le sujet. Aussi, le groupe de chercheurs a entrepris de dresser une liste des variantes familières produites fréquemment par des futurs enseignants en situation de test de français oral soutenu. Par ailleurs, pour fournir un tableau plus juste et obtenir un aperçu plus positif de la performance linguistique de ces futurs enseignants, ils ont aussi analysé plus particulièrement leurs productions quant aux variantes soutenues de trois éléments linguistiques qui affichent une variation en français parlé au Québec : a) la prononciation du pronom (par ex. : « i < il » ou « a < elle »); b) l'articulation de certains groupes consonantiques (par ex. : « quat'points < quatre points »); et c) la prononciation du « ne » dans la négation (par ex. : « j'ose pas < je n'ose pas »). Enfin, ils ont aussi mis en relief les résultats selon l'ordre d'enseignement auquel ces futurs enseignants se destinaient.

D'une part, les futurs enseignants et plus particulièrement les futures enseignantes ont livré, quant aux trois variantes soutenues retenues, une performance meilleure que celle des locutrices et des locuteurs montréalais qui ont fait l'objet d'autres études sur les conduites linguistiques des Québécois. Selon les chercheurs, cette observation est des plus encourageante.

D'autre part, deux constatations majeures se dégagent de cette recherche : premièrement, il y aurait une action particulière à mener auprès des enseignants du secondaire de matières autres que le français. Deuxièmement, une action, cette fois générale, devrait

être effectuée auprès de ceux qui éprouvent des difficultés à soigner leur français oral : il est maintenant possible de mieux repérer ces personnes et de leur proposer des objectifs personnalisés.

De plus, deux outils sont issus de l'étude. En premier lieu, mentionnons la liste de 33 catégories de variations linguistiques. Elle est considérée comme un outil fort précieux pour de futures recherches en éducation sur la langue orale soignée ou pour d'autres recherches, d'ordre linguistique ou sociolinguistique. Elle pourrait également servir à toute initiative d'action concernant la langue orale soignée.

En second lieu, les chercheurs ont produit une liste de sept catégories de variantes familières. Elle permet de concentrer l'effort de recherche ou d'action sur un faisceau réduit de catégories qui comptent, à elles seules, pour 88 % de toutes les occurrences de variantes familières produites en situation de test.

Cette étude est disponible sur le site Web du Conseil de la langue française à l'adresse suivante : www.clf.gouv.qc.ca.

10. La qualité de la langue dans les courriels

M. Jacques Maurais

La recherche de cet auteur a pour objet l'étude de la qualité linguistique d'un corpus de plus de 2 000 pages de textes écrits par des Québécois de tous âges (de 9 à 74 ans). Ces textes sont des courriels envoyés à l'animateur de l'émission de télévision *Ciel! Mon Pinard*, diffusée à Télé-Québec; malgré leur forme épistolaire, ils sont accessibles à tous sur Internet. La recherche s'inscrit dans le mandat du Conseil de la langue française de « surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité » (art. 188a de la Charte de la langue française). L'analyse de la qualité de la langue suppose l'évaluation des caractéristiques observables et quantifiables du français à travers les pratiques linguistiques qui ont cours dans la communauté.

À la suite du bilan de la situation linguistique de 1996, la politique linguistique du gouvernement du Québec a été redéfinie en fonction du concept du français, langue commune. Dans cette perspective, il est nécessaire d'étudier la qualité de la langue lorsque celle-ci sert dans les communications publiques. Il est important d'étudier l'usage que font du français les citoyens dans leurs communications publiques, d'autant plus que c'est la maîtrise du français (y compris l'emploi du bon registre) dans les circonstances publiques qui est exigée par les employeurs. De la sorte, on pourra mieux juger quelle est leur maîtrise d'un instrument de plus en plus essentiel sur le mar-

ché du travail et dont le manque de maîtrise est une source d'exclusion sociale et le sera encore plus à l'avenir dans la perspective où la société s'oriente vers une économie de la connaissance.

Les analyses des courriels vont se poursuivre tout l'été et le rapport final d'analyse est prévu pour la fin de l'année budgétaire.

11. Les transferts linguistiques chez les immigrants et les enfants de la loi 101

M^{me} Catherine Girard-Lamoureux

Quand on parle d'intégration linguistique, on fait référence à un processus selon lequel la place occupée par la langue de la société d'accueil augmente graduellement aux dépens de la langue maternelle et prend de façon générale plusieurs années à se stabiliser et à devenir prédominante. C'est à ce processus que s'intéresse le Conseil de la langue française dans cette nouvelle enquête quantitative sur le sujet. Quelles sont les étapes importantes qui jalonnent le processus d'intégration linguistique ? Quelle est l'importance relative des facteurs qui le déterminent ? Quelles sont les raisons qui poussent un allophone à choisir le français plutôt que l'anglais comme langue d'usage ?

Dans un premier temps, le Conseil de la langue française cherche à mieux circonscrire l'incidence de la scolarisation obligatoire en français des jeunes immigrants sur les pratiques linguistiques adoptées lors de leur vie adulte. En effet, 24 ans après l'adoption de la Charte de la langue française, les cohortes de jeunes qui ont dû fréquenter le système scolaire francophone arrivent à l'âge adulte et entrent sur le marché du travail. Leurs pratiques linguistiques semblent d'ailleurs s'adapter autant en fonction du milieu fréquenté quotidiennement que de la personne à qui ils s'adressent, et cela, avec une étonnante facilité. Les « enfants de la loi 101 » sont donc insérés dans un processus qui n'est pas terminé, leurs choix linguistiques définitifs n'étant pas encore faits. Il apparaît donc important de recontextualiser cette population particulière à l'intérieur du cadre général du processus d'intégration linguistique. Aussi, l'objectif global de cette enquête est non seulement d'analyser les différentes étapes qui jalonnent le processus, mais également d'accorder une attention spéciale aux comportements linguistiques des jeunes allophones ayant fait leur scolarité obligatoire en français au Québec.

L'échantillon final, sélectionné aléatoirement par ordinateur à partir du lieu de résidence du répondant, sera formé d'un échantillon principal ainsi que d'un échantillon secondaire, lui-même composé de deux groupes témoins. L'échantillon principal, du type stratifié non proportionnel selon le groupe d'âge du répondant, devrait comporter au moins 5 000 person-

nes qui participeront à une entrevue téléphonique d'une vingtaine de minutes. La première strate, comprenant 2 500 répondants, rassemblera la totalité des allophones âgés de 18 à 35 ans, en vue d'avoir une représentation juste des comportements linguistiques des « enfants de la loi 101 ». La seconde strate de l'échantillon, comptant également un minimum de 2 500 répondants, regroupe les autres allophones, âgés de 36 à 60 ans. Ces personnes étant plus âgées, elles devraient avoir un niveau d'intégration linguistique différent de celles de la première strate, ce dernier sous-échantillon étant beaucoup plus hétérogène que le premier. En effet, non seulement cette strate n'aura pas connu le régime obligatoire de scolarisation en français, mais, surtout, elle réunira autant des personnes qui sont nées ici que des immigrants récents. Il sera donc possible d'étudier les différentes caractéristiques de cette strate ainsi que leur effet sur les choix linguistiques effectués, tout comme les différents moments du cycle d'intégration linguistique auxquels ils correspondent. Les deux groupes témoins incluront des francophones et des anglophones de la région métropolitaine de Montréal.

Les entrevues ainsi que les premières analyses statistiques doivent se dérouler durant l'année budgétaire 2001-2002.

12. Dénombrement des enfants scolarisés en français en vertu de la Charte de la langue française

M. Michel Paillé

Cette recherche servira à dénombrer combien d'adultes, vivant au Québec en 2001, ont été scolarisés en français plutôt qu'en anglais depuis l'adoption de la Charte de la langue française en août 1977. Le but de l'auteur est de permettre l'élaboration d'un échantillon devant servir à une enquête de nature sociolinguistique sur les « enfants de la loi 101 ». De nature démographique, ce dénombrement a pour principale source statistique les données annuelles du Québec sur l'immigration internationale.

Depuis que le projet de loi 101 s'applique, l'immigration internationale a amené au Québec quelque 175 000 immigrants de moins de 18 ans. Tous ne sont pas entrés à l'école francophone, car une importante fraction est répartie du Québec et quelques-uns sont décédés depuis. Par contre, des immigrantes, arrivées au Québec peu après l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française (voire un peu avant), ont mis au monde des enfants ici même. Ces enfants ont dû s'inscrire à l'école francophone et ont déjà plus de 18 ans. Si l'on suppose une absence de la mortalité et de l'émigration, le Québec compterait, en 2001, 146 000 adultes de 18 à 41 ans qui auraient été scolarisés en français en vertu de cette charte. Cependant, compte

tenu de ces deux facteurs, on dénombrerait plutôt de 94 800 à 100 600 adultes de plus de 18 ans susceptibles d'avoir fréquenté l'école francophone plutôt que l'école anglophone. Ces résultats préliminaires ont été calculés d'après différentes hypothèses d'émigration établies en s'appuyant sur le recensement de 1996. L'étude répartira les résultats selon la durée de scolarisation en français, la période d'immigration et le lieu de naissance (au Québec ou à l'étranger).

Le rapport complet devrait être publié par le Conseil durant l'exercice 2001-2002.

13. L'effet net des attributs linguistiques dans la région métropolitaine de Montréal

M. Nicolas Béland

Jusqu'en 1970, les francophones montréalais ne gagnaient pas un salaire comparable à celui des anglophones de Montréal, même unilingues. Il s'agit là d'un problème qui, historiquement, a constitué l'enjeu majeur du débat sur l'équité entre les groupes linguistiques au Québec et a été à l'origine de la législation linguistique. L'ensemble des études précédentes sur la question ont démontré que l'écart entre les salaires de ces deux groupes linguistiques a rapidement disparu de 1970 à 1980. Cependant, l'avancement des connaissances a permis de constater l'existence de plusieurs lacunes dans ces études. L'objectif du travail est de pallier ces lacunes, pour obtenir des mesures plus fiables et plus aisément interprétables de l'évolution de l'écart entre les salaires de ces deux groupes.

Précisons les points d'innovation du travail : 1) on utilise la langue parlée à la maison par les travailleurs au moment du recensement plutôt que la langue maternelle pour mettre en évidence les attributs linguistiques que ces derniers offrent sur le marché du travail; 2) on exclut de la population visée par le travail tous les travailleurs en voie d'insertion, car il y a plus de travailleurs en insertion dans la communauté anglophone que dans la communauté francophone; 3) on écarte aussi de l'échantillon les travailleurs autonomes, car Statistique Canada ne mesure pas de manière précise leurs salaires.

Les premiers résultats de l'étude confirment les conclusions des études antérieures et permettent aussi de croire que les anglophones bilingues ont actuellement accès à des emplois tout aussi rémunérateurs et intéressants que ceux des francophones bilingues dans les firmes et les organisations québécoises.

L'auteur de l'étude présentera aussi des résultats suggérant que le trilinguisme était vraisemblablement rentable en 1995 et non rentable en 1991 pour les salariés québécois qui avaient fréquenté l'université, qui étaient de langue maternelle anglaise ou française

et qui parlaient français ou anglais à la maison lors du recensement, bref, pour ceux qui ont appris une troisième langue à l'école ou après leur scolarité.

Cette étude sera publiée au cours de l'exercice 2001-2002.

14. *L'évolution future des transferts d'une langue maternelle tierce vers le français et l'anglais*

M. Jacques Ledent, INRS-Urbanisation

Ce projet a pour objet, sur la base des tendances lourdes observées en la matière, d'anticiper l'évolution de la population québécoise de langue maternelle tierce, immigrée ou issue de l'immigration, vers le français et vers l'anglais. De manière plus précise, l'auteur veut déterminer le nombre d'années nécessaire pour que les transferts linguistiques relatifs à cette population atteignent une distribution symétrique à celle qui a été observée au recensement de 1971, soit 70 % vers le français et 30 % vers l'anglais.

Une analyse de l'évolution au fil du temps de l'intensité des transferts linguistiques (1971, 1981, 1986, 1991 et 1996) sera d'abord entreprise et une modélisation sur la base des taux de transferts observés sera effectuée.

Cette étude sera publiée au cours de l'année budgétaire 2001.

15. *Les navetteurs et la dynamique des langues sur l'île de Montréal*

M. Paul Béland, M^{me} Louise Sylvain avec la collaboration de M. Pierre Georgeault

L'objet de la présente étude est de proposer un territoire d'analyse qui rend compte de la dynamique des langues dans l'espace montréalais plus fidèlement que ne le font les deux territoires habituellement utilisés. Actuellement, la recherche fait face au dilemme suivant : doit-on utiliser les séries statistiques qui portent sur les résidents de l'île de Montréal ou sur ceux de la région métropolitaine ? Les auteurs ont constaté qu'un des arguments de ceux qui privilégient chacune de ces séries était exact. Les uns ont raison lorsqu'ils affirment que l'île n'est pas un territoire autonome, qu'elle est largement fréquentée par les résidents de la couronne. Les autres ont aussi raison lorsqu'ils soutiennent que la fréquentation de l'île par les résidents des municipalités les plus éloignées est faible.

Or ni les statistiques sur les résidents de l'île de Montréal ni celles sur ceux de la région métropolitaine ne permettent d'estimer correctement la situation linguistique dans la région montréalaise, et la solution à ce problème ne consiste pas à mettre les deux solutions traditionnelles dos à dos mais à définir

un territoire à l'aide de critères appropriés. En effet, l'imbraglio provient de ce que les usagers de l'une et de l'autre série statistique se basent sur un territoire qui n'a pas été défini en fonction de l'objectif de leurs travaux : l'évaluation de la dynamique linguistique. Les uns retiennent la région métropolitaine qui a été définie par Statistique Canada avec l'objectif de constituer un ensemble socioéconomique intégré, ce qui n'en fait pas pour autant un territoire défini par des caractéristiques linguistiques. Les autres privilégient l'île de Montréal qui est une entité géographique, une étendue de terre entourée d'eau, et une entité supramunicipale (elle forme la Communauté urbaine de Montréal), ce qui ne la transforme pas en un ensemble sociolinguistique intégré.

D'une part, l'île de Montréal n'est pas un territoire autonome puisqu'elle recrute 35 % de sa main-d'œuvre parmi les personnes qui demeurent à l'extérieur de l'île. En outre, 22 % des personnes de 18 ans ou plus qui étudient sur l'île n'y résident pas. D'autre part, si la région métropolitaine de Montréal est au moins un ensemble socioéconomique intégré selon Statistique Canada, il n'en est pas de même pour l'île de Montréal.

En effet, contrairement à une perception largement répandue, l'île n'apparaît pas comme le centre de la région métropolitaine. L'analyse du navettage montre plutôt que le centre de la région est constitué essentiellement de dix municipalités de l'île, soit celles qui occupent la portion centrale : Pointe-Claire, Dorval, Lachine, Saint-Laurent, Mont-Royal, Westmount, Outremont, Montréal (à l'exclusion de la partie située à la pointe est de l'île), Anjou et Montréal-Est. Plus de travailleurs se rendent dans ces municipalités pour travailler qu'il n'y a de travailleurs qui y résident. Ces dix municipalités constituent le territoire géographique clé où se concentre la vie publique, où se vit l'essentiel des interactions linguistiques et où se situent, donc, les enjeux linguistiques principaux. Les autres municipalités insulaires forment une banlieue au même titre que les municipalités de la couronne, telles que Laval ou Brossard.

Cette observation amène la question suivante : pourquoi inclure dans l'analyse sociolinguistique les municipalités de banlieue situées sur l'île et exclure celles qui se trouvent dans la couronne ? La seule réponse semble être, d'une part, un critère géographique indiquant qu'elles sont sur l'île et, d'autre part, la disponibilité des données pour cette entité puisque certaines publications de Statistique Canada présentent des données pour l'île. Ces critères ne peuvent toutefois définir un territoire linguistique : le territoire doit être établi en fonction des personnes qui accomplissent leurs activités sur le territoire et ainsi y déterminent le statut des langues.

Le lieu d'exercice des activités publiques ne correspond pas au lieu de résidence pour bon nombre de citoyens. Les chercheurs veulent donc déterminer, à l'aide des données sur le navettage, les municipalités où résident les personnes qui ont la plus forte tendance à fréquenter l'île pour former la région de l'île de Montréal.

Le choix du territoire utilisé dans l'évaluation de la situation linguistique dans la région de Montréal (les auteurs emploient sciemment l'expression vague « région de Montréal ») n'est pas sans conséquence. Ils ont examiné quatre territoires : la région métropolitaine de Montréal, la région de l'île de Montréal, l'île de Montréal puis le centre de la région métropolitaine formée des dix municipalités mentionnées précédemment. Parmi ces quatre territoires, l'île de Montréal, le seul défini essentiellement par des caractéristiques géographiques, est celui qui offre l'évaluation la plus pessimiste du statut du français, et ceci d'après les trois indicateurs disponibles : la langue parlée à la maison, la première langue officielle parlée et la langue de l'entrevue lors de l'*Enquête origine-destination* 1998. Cela n'est pas étonnant puisque le fait d'utiliser l'île comme territoire de référence consiste à ajouter au centre de la région métropolitaine de Montréal la banlieue davantage anglophone, située à l'ouest de l'île, et à exclure la banlieue majoritairement francophone.

S'il apparaît fondé de produire des statistiques sur les résidents de tous territoires, la pertinence doit cependant être évaluée en fonction de l'objectif poursuivi. En somme, il peut être légitime en fonction de certains objectifs de produire des données démolinguistiques sur les résidents de l'île ou ceux de la région métropolitaine, mais les travaux effectués jusqu'à ce jour montrent que ces statistiques ne sont pas appropriées lorsque l'objectif est d'évaluer la situation linguistique sur l'île. Les chercheurs proposent donc un nouveau territoire, soit la région de l'île de Montréal, laquelle regroupe l'île et les municipalités de la couronne immédiate.

Cette étude sera publiée durant l'année budgétaire 2001.

16. L'effet des communications internationales sur la langue du travail dans les entreprises québécoises en 1997

M. Paul Béland

Dans son étude, l'auteur constate d'abord que le Québec participe activement aux échanges internationaux puisqu'il exportait 57 % de son produit intérieur brut, soit plus de 100 milliards de dollars canadiens, en 1998 et qu'il importait également pour près de 100 milliards de dollars. Partant de cela, il s'interroge

sur les répercussions que les communications internationales effectuées lors de ces échanges commerciaux peuvent avoir sur la langue des travailleurs québécois.

L'étude s'appuie sur une partie importante des réponses au questionnaire d'un sondage réalisé par le Conseil pour l'étude intitulée : *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997*. L'analyse porte sur les allophones, les anglophones et les francophones qui, en 1997, avaient travaillé pendant au moins 15 heures par semaine dans le secteur privé, soit un total de 4 006 répondants qui habitaient dans la région métropolitaine de Montréal. L'auteur distingue trois types de communications qui peuvent avoir lieu dans les milieux de travail, soit les communications internationales, les communications à l'intérieur de l'entreprise et celles avec les clients et les fournisseurs québécois.

L'étude révèle que, dans la région de Montréal, 69 % des répondants ont déclaré travailler normalement en français, 23 % en anglais, 7 % dans les deux langues et 1 % dans les autres langues. Dans les autres régions, 91 % ont déclaré travailler normalement en français, 5 % en anglais et 4 % dans les deux langues. Toutefois, la question formulée dans ce sondage ne comportait pas de sous-questions invitant les répondants à préciser si oui ou non ils employaient fréquemment une autre langue. Elles peuvent donc comporter un biais méthodologique en faveur de l'unilinguisme français ou anglais. Dans la présente étude, l'auteur tente donc d'évaluer quelle influence l'emploi d'une autre langue dans les communications internationales peut avoir sur la langue du travail.

Dans le secteur privé de la région métropolitaine de Montréal, les communications internationales sont un phénomène fréquent, puisque 55 % de la main-d'œuvre en effectue, au moins occasionnellement. L'activité est importante pour 18 % des travailleurs : ceux-ci y consacrent 50 % ou plus de leur temps.

Le français ne prédomine pas dans la documentation internationale pour 68 % des usagers. Ces derniers représentent 31 % de l'ensemble du personnel du secteur privé : cela signifie que 31 % de la main-d'œuvre peut subir l'influence d'une documentation internationale qui n'est pas rédigée principalement en français. Dans les communications internationales verbales, le français ne prédomine pas pour 83 % des personnes qui en font et celles-ci représentent 32 % de la main-d'œuvre. Ainsi, le français ne serait pas la langue prédominante des communications internationales.

Pour les personnes qui consacrent 50 % ou plus de leur temps à des communications internationales surtout en anglais, la langue du travail, qui n'est donc pas le français, est presque entièrement déterminée

par la langue des communications en question. Dans le cas de ces personnes, les communications québécoises sont pratiquement sans effet. La réciproque a été observée également puisque le français n'est pas la langue du travail si moins de 60 % des communications québécoises sont en français. Dans ce cas, la langue des communications internationales n'a pratiquement aucun effet, et c'est alors la langue des communications québécoises qui prédomine.

Il faut retenir deux éléments importants au sujet de l'influence des communications internationales sur la langue du travail. D'abord, si les communications internationales se francisaient, le pourcentage de personnes qui travaillent en français augmenterait de 7 points de pourcentage et tous s'entendraient probablement pour dire qu'une telle hausse serait significative. Ensuite, il est possible que l'usage de l'anglais dans les communications internationales amène une anglicisation des communications locales, par un effet d'entraînement. Par contre, la francisation des communications québécoises accroîtrait ce pourcentage de 18 points. Leur effet est donc au moins deux fois plus important que celui des communications internationales.

Cette étude pourra servir de base de recherches pour le Conseil, car elle ouvre la porte à d'autres études sectorielles. Ainsi, elle tend surtout à démontrer que le secteur d'influence où doivent porter les efforts pour améliorer la situation de la langue du travail se situe à l'intérieur de l'entreprise, car c'est là que l'identité de cette dernière se définit.

17. Contribution de la Direction des études et recherches aux journées thématiques organisées par la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec

La Direction des études et recherches du Conseil de la langue française a contribué à la tenue des journées thématiques organisées par la Commission. Ainsi, lors de la journée ayant pour thème : « Les enjeux démographiques et l'intégration des immigrants », M. Paul Béland a abordé la question des langues d'usage public dans l'espace sociolinguistique montréalais et M. Michel Paillé a exploré le thème des effets des facteurs démographiques sur la francisation à Montréal. Lors de la journée organisée sur la langue de travail, M. Paul Béland a parlé de l'effet des communications internationales sur la langue du travail dans les entreprises québécoises, en 1997. Lors de la journée sur la langue du commerce et des affaires, M. Jacques Maurais, en collaboration avec M. Pierre Bouchard, de l'Office de la langue française, a traité de l'affichage comme enjeu de l'amé-

nagement linguistique. Enfin, lors du colloque international intitulé : « La diversité culturelle et les politiques linguistiques dans le monde », M^{me} Christine Fréchette a présenté la situation linguistique dans les Amériques sous l'angle de l'intégration économique prévue pour 2005. Signalons aussi que M. Pierre Georgeault, directeur des études et recherches au Conseil, a organisé, pour la Commission, la journée thématique sur la langue du commerce et des affaires.

III. Activités publiques

A. Communications et relations publiques

Le Service des communications a notamment pour mandat de maintenir et d'établir des relations avec les citoyens québécois et les organismes publics ou privés qui sont visés par l'application de la législation linguistique ou qui s'intéressent à la question linguistique québécoise, particulièrement en assurant la diffusion des travaux du Conseil et en publiant le *Bulletin du Conseil de la langue française*, qui paraît trois fois l'an. Ce service veille à la réalisation des activités nécessaires à l'accomplissement de son mandat dans les secteurs de l'édition, de l'information, des relations publiques et de la publicité.

Les activités de relations publiques du Conseil comprennent les lancements de publications, la publication et la diffusion des mémoires, l'organisation de séminaires ou de colloques, la participation à des expositions, salons, congrès et foires, de même que la préparation des cérémonies entourant la remise de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608, du prix Jules-Fournier et du prix Raymond-Charette.

En 2000-2001, le Conseil de la langue française a participé à deux salons Info-Services qui se sont tenus l'un à Drummondville et l'autre aux Îles-de-la-Madeleine. La responsable des communications a été affectée au soutien logistique de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec pour la durée des travaux de la Commission.

B. Distinctions et prix décernés par le Conseil

L'Ordre des francophones d'Amérique

Le 20 mars 2001, le Conseil de la langue française remettait l'Ordre des francophones d'Amérique à huit personnalités éminentes de la francophonie. Cet ordre a été institué par le Conseil le 3 juillet 1978, sous l'autorité du premier ministre René Lévesque. La distinction, décernée par le Conseil annuellement, a pour objet de reconnaître les mérites de personnes

qui se sont consacrées au maintien et à l'épanouissement de la langue française en Amérique ou l'ont fait connaître et aimer ailleurs dans le monde.

Les récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique reçoivent une médaille en bronze gravée à l'emblème de l'Ordre et frappée à leur nom, une fleur de lys stylisée, montée en boutonnière, symbole de l'Ordre, de même qu'un parchemin calligraphié, signé par le premier ministre du Québec, par la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française et par la présidente du Conseil, qui est également présidente de l'Ordre des francophones d'Amérique.

Le 20 mars 2001, le Conseil décernait l'Ordre des francophones d'Amérique à sept personnalités du Québec, de l'Acadie, de l'Ontario, de l'Ouest canadien, des Amériques et de la francophonie internationale. La cérémonie a eu lieu à la salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale du Québec en présence du premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, M^{me} Diane Lemieux, et du maire de Québec, M. Jean-Paul L'Allier.

Les récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique pour 2001 sont :

- M^{me} Françoise Tétu de Labsade (Québec),
- M. Pierre Martel (Québec),
- M^{me} Noëlla Arsenault-Cameron (Acadie),
- M. Jean Watters (Ontario),
- M. Yann Herry (Territoire du Yukon),
- M. Robert Fournier (États-Unis),
- M. Sergio Zoppi (Italie).

Le Prix du 3-Juillet-1608

En 1978, à l'occasion du 370^e anniversaire de la fondation de Québec, le Conseil de la langue française a créé le Prix du 3-Juillet-1608. Le Conseil remet annuellement ce prix à une institution ou à un organisme établi en Amérique du Nord afin de souligner les services exceptionnels rendus par cet organisme à une collectivité de langue française et, par voie de conséquence, à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

Le 20 mars 2001, le Conseil remettait, en collaboration avec la Ville de Québec, le Prix du 3-Juillet-1608 à deux organismes exceptionnellement cette année. Les lauréats du prix sont : le Centre d'études acadiennes et la Société historique acadienne. Le Conseil désire souligner ainsi leur apport commun à la promotion de la langue française en Acadie et leur rayonnement ailleurs dans le monde.

Le Prix du 3-Juillet-1608 est constitué d'une œuvre d'art réalisée par un artiste québécois. Cette année, les lauréats ont reçu une sculpture de l'artiste montréalaise Liliana Berezowsky. Le prix est accompagné d'un parchemin calligraphié, signé par le premier ministre du Québec, par la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française et par la présidente du Conseil de la langue française.

La cérémonie de remise du prix a eu lieu au même endroit et en même temps que celle de la remise de l'Ordre des francophones d'Amérique.

Le prix Raymond-Charette

Créé en 1999, le prix Raymond-Charette reconnaît la contribution exemplaire des journalistes de la télévision ou de la radio à la diffusion d'un français de qualité. Le prix Raymond-Charette a été décerné cette année à M^{me} Michaëlle Jean, journaliste à Radio-Canada. La lauréate a reçu la somme de 5 000 \$ et un parchemin calligraphié faisant état des motifs pour lesquels le prix lui a été décerné. La cérémonie a eu lieu, en novembre 2000, lors du Congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec. C'était la première fois que le Conseil remettait le prix Raymond-Charette à un journaliste de la presse électronique.

Raymond Charette (1929-1983) a été reconnu pour ses qualités professionnelles exceptionnelles et pour sa maîtrise exemplaire de la langue française. Il a fait ses débuts comme annonceur-réalisateur, à la section francophone du Service international de Radio-Canada, en 1953, et l'année suivante, il a été annonceur au réseau francophone. Deux des émissions qu'il a animées l'ont particulièrement fait connaître : *Tous pour un*, de 1963 à 1966, et *Atome et galaxies*, de 1967 à 1969.

Le prix Jules-Fournier

Afin de promouvoir la qualité de la langue chez les journalistes de la presse écrite, le Conseil a créé, en 1980, le prix Jules-Fournier. Ce dernier a été décerné en novembre 2000 à M. Pierre Bourgault, journaliste au *Journal de Montréal*, lors du Congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec. Le lauréat a reçu la somme de 5 000 \$ et un parchemin calligraphié faisant état des motifs pour lesquels le prix lui a été décerné.

Ce prix évoque la carrière de Jules Fournier (1884-1918), journaliste québécois, reconnu pour la vigueur, la clarté et la précision de son style. Jules Fournier a travaillé successivement à *La Presse*, au *Canada*, au *Devoir* et à *La Patrie* avant de succéder à Olivar Asselin, à la direction du *Nationaliste*, et de fonder par la suite son propre journal, *L'Action*.

C. Allocutions de la présidente

Au cours de l'exercice, la présidente a prononcé diverses allocutions. Ainsi, à l'invitation de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique et de l'Association des professeurs de français de l'Université Simon-Fraser, elle s'est adressée aux membres de ces deux organismes pour leur présenter le rôle, la mission et les orientations du Conseil, lesquelles ont pour objet de renforcer les liens entre les francophones du Québec et ceux des communautés francophones situées à l'extérieur du Québec, conformément aux propositions du Conseil de 1993-1994.

La présidente a été invitée à prononcer deux allocutions au 18^e Colloque annuel de l'Académie des lettres du Québec : l'une à Montréal en octobre 2000, intitulée : « Les points marquants de l'histoire de la langue française au Québec », et une autre sur le même thème, le 10 février 2001, au Musée de la civilisation, à Québec.

La présidente a aussi participé à une table ronde organisée par le Département d'études québécoises de l'Université McGill où elle a fait un exposé sur le thème suivant : « La recherche : bilan et perspective ».

IV. Activités de coopération internationale

Le Conseil de la langue française entretient des liens avec des organismes et des associations d'Amérique du Nord et d'Europe qui, comme lui, se soucient des questions d'aménagement linguistique relatives au statut et à la qualité de la langue.

Ces liens ont tendance à se renforcer, notamment en raison du développement des technologies de l'information et de la place que prend l'anglais dans le monde. Cette situation a sensibilisé nombre d'États à la place que leur propre langue nationale occupe et occupera, dans le monde comme sur leur propre territoire. Dans cette optique, le renforcement des liens entre les partenaires francophones, le partage des ressources et des initiatives ainsi que l'analyse commune de questions qui les touchent tous à divers degrés sont essentiels à la survivance et à la vitalité des langues nationales. Le Conseil a aussi établi des liens avec d'autres gouvernements, par exemple celui de la Catalogne, qui, à un titre ou à un autre, vivent des situations linguistiques comparables à celle du Québec.

La promotion du multilinguisme des grandes organisations supranationales, en sus de celle de l'apprentissage individuel des langues, a été choisie par la plupart des pays partenaires comme un des moyens, peut-être le plus prometteur, de contrer l'uniformisation des cultures.

Aussi le Conseil, comme d'autres organismes, est-il particulièrement attentif à ces questions. Il s'intéresse principalement aux modalités par lesquelles pourrait s'exprimer le multilinguisme des organisations, ainsi qu'aux politiques susceptibles d'intégrer l'un ou l'autre volet de la promotion des langues nationales.

• Amérique du Nord

Le Conseil se préoccupe de l'évolution des dossiers à caractère linguistique au Canada et entretient des liens avec des ministères et des organismes gouvernementaux qui sont attentifs à la francophonie canadienne, tel le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC). À l'occasion de la remise des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique, le secrétaire du Conseil a participé, en mai 2000, à Whitehorse au Yukon, à une réception organisée par le représentant du Bureau du Québec, pour l'Ouest canadien, en l'honneur de M. Yann Herry, récipiendaire de l'Ordre en 2001 pour cette région.

• France

À l'intérieur du cadre général de l'Accord de coopération culturelle franco-québécois, le Conseil entretient depuis sa création des liens particuliers avec la France et avec des associations françaises ou installées en France. Il maintient des liens avec de nombreux organismes français, particulièrement avec le Conseil supérieur de la langue française et la Délégation générale à la langue française avec lesquels sont signées des ententes de coopération linguistique depuis 1991.

Séminaire de Lyon

Ainsi, en décembre 2000, le Conseil a participé au Séminaire international ayant pour thème : « Le français dans une société de la connaissance », tenu à Lyon, où les trois conférenciers québécois suivants ont pris la parole. M. Paul Béland, chercheur au Conseil, a prononcé une conférence intitulée : « L'effet des communications internationales sur la langue du travail dans les entreprises québécoises en 1997 »; M. Réjean Roy a traité du sujet suivant : « Les enjeux économiques du recours aux outils de traitement de la langue » et M. Michel Cartier a abordé le thème qui suit : « La nouvelle société du savoir et son économie ». La Direction des études et recherches du Conseil avait participé activement aux travaux préparatoires à ce séminaire en collaboration avec des partenaires québécois et européens.

Rencontre annuelle des organismes de la langue

Au cours de cette mission en Europe, la présidente a participé à la rencontre annuelle des organismes de la langue qui réunissait des représentants de la France, de la Suisse, du Québec et de la Commu-

nauté française de Belgique, cette dernière agissant comme hôte. La délégation québécoise était constituée, entre autres représentants, de la présidente et du secrétaire du Conseil et également de la présidente de l'Office de la langue française. On a mentionné, à cette rencontre, des possibilités de coopération, notamment dans le domaine de la langue du travail et dans celui de la maîtrise de la langue, et on a également émis l'idée d'organiser, en 2002, à Neuchâtel, un séminaire sur l'impact linguistique de l'immigration.

De plus, la présidente a accepté de faire partie du secrétariat du Réseau international du français dans le monde (RIFRAM) comme représentante de la francophonie du Nord. Elle a ainsi participé, à Paris, du 12 au 16 mars 2001, à la réunion du RIFRAM dont l'objectif était l'adoption éventuelle d'une charte des droits linguistiques relative à l'usage du français dans la francophonie.

- **Communauté française de Belgique**

Le Conseil entretient des liens étroits avec deux organismes de la Communauté française de Belgique (CFB), soit le Conseil supérieur de la langue française et le Service de la langue française de la CFB. Ainsi, une rencontre a eu lieu entre les représentants du Conseil supérieur de la langue française de la CFB et ceux du Conseil de la langue française du Québec pour faire le point sur la coopération bilatérale et définir des projets de coopération pour l'avenir. Un processus d'identification de projets de recherche communs est en cours de préparation.

La présidente a rencontré à deux reprises une délégation de parlementaires et de hauts fonctionnaires de la Communauté française de Belgique. La première rencontre des parlementaires a eu lieu lors du déjeuner offert par M. Jean-François Istasse, député et président de la Commission des relations internationales du Parlement de la Communauté française de Belgique, le 16 janvier 2001, à Montréal. La seconde rencontre, à laquelle participaient plusieurs hauts fonctionnaires québécois, s'est déroulée à Sillery, chez le délégué de la Communauté française et de la Région wallonne de Belgique au Québec, le 17 janvier 2001.

- **Catalogne**

Depuis plus de vingt ans, le Québec a tissé des liens toujours plus importants avec la Catalogne. Ces liens, d'abord de nature linguistique puisqu'ils concernaient les expériences d'aménagement linguistique, se sont par la suite diversifiés et ont permis la signature d'ententes entre les deux gouvernements. Dans le domaine linguistique, ces ententes ont permis d'officialiser la coopération et de mettre sur pied divers projets.

- **Autres activités de coopération internationale**

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Conseil a reçu des visiteurs étrangers qui, à divers titres, s'intéressent à la politique linguistique et à l'expérience d'aménagement linguistique du Québec. De plus, il a participé à des projets qui font appel à ses compétences. Ainsi, M^{me} Nadia Brédimas-Assimopoulos, présidente du Conseil, et M. Pierre Georgeault, directeur des études et recherches au Conseil, ont pris part à une réunion de l'Agence universitaire francophone (AUF), organisée par la nouvelle rectrice de l'Agence, M^{me} Michèle Gendreau-Massaloux, sur les observatoires de la langue, le 21 février 2001. En outre, M. Georgeault a été nommé membre du conseil d'orientation de la revue *Le Français dans le monde* et, le 22 janvier 2001 à Paris, il a participé à une réunion d'orientation de la revue, laquelle devient une revue francophone dont la direction est confiée à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF). Dans le contexte des réflexions sur l'intégration des Amériques, le directeur des études et recherches a prononcé une allocution à une réunion des coordonnateurs du Collège des Amériques, le 15 juin 2000.

M. Jacques Maurais, chercheur au Conseil, à titre de membre du comité directeur du réseau Sociolinguistique et dynamique des langues de l'AUF, a assisté à la réunion du comité directeur de l'Agence et il a été rapporteur de l'atelier Amérique du Nord.

M. Michel Paillé, chercheur au Conseil, a présenté une communication au Colloque pancanadien sur la recherche en éducation en milieu francophone minoritaire.

Le Conseil répond également à diverses demandes de chercheurs ou d'étudiants étrangers qui souhaitent obtenir de l'information sur différents aspects de la politique linguistique ou sur sa mise en œuvre.

ANNEXE I

Paiements de transferts

Prix Jules-Fournier	5 000 \$
Prix Raymond-Charette	5 000 \$

ANNEXE II

**Code d'éthique et de déontologie
des membres du Conseil de la langue française**

Juin 2000

Objet et champ d'application

1. Conformément au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (Décret 824-98 du 17 juin 1998^{*}), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil de la langue française.
2. Sont administrateurs publics, les membres du Conseil de la langue française, soit la présidente ou le président, la ou le secrétaire, ainsi que les membres réguliers.

Principes d'éthique

3. Les membres du Conseil de la langue française sont nommés ou désignés pour conseiller le ou la ministre responsable de la Charte de la langue française sur toute question relative au statut et à la qualité de la langue. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discretion

5. Les membres du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

6. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil, la présidente ou le président et, dans certains cas et par délégation, la ou le secrétaire ou d'autres membres expressément mandatés.

Neutralité

7. Les membres du Conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

8. La présidente ou le président de même que la ou le secrétaire, en tant qu'administrateurs d'État, doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

Activités politiques

9. La présidente ou le président de même que la ou le secrétaire, en tant qu'administrateurs d'État, doivent informer la ou le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter leur candidature à une charge publique élective.
10. La présidente ou le président de même que la ou le secrétaire, en tant qu'administrateurs d'État dont le mandat est à durée déterminée, doivent se démettre de leurs fonctions s'ils sont élus et acceptent leur élection à une charge publique à temps plein. Lorsque l'exercice de la charge publique est à temps partiel, ils doivent se démettre de leurs fonctions, si cette charge est susceptible de les amener à enfreindre leur devoir de réserve.

Conflits d'intérêts

11. Les membres du Conseil doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
12. Les membres du Conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
13. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat, ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas de la présidente ou du président ou de la ou du secrétaire, de la rémunération à laquelle ils ou elles ont droit dans le cadre de leurs fonctions.
14. Les membres du Conseil ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.
15. La présidente ou le président de même que la ou le secrétaire du Conseil, en tant qu'administrateurs d'État, ne peuvent, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association, dont la nature des activités met en conflit leurs intérêts personnels et les devoirs de leurs fonctions.

Exclusivité de service

16. La présidente ou le président de même que la ou le secrétaire, en tant qu'administrateurs publics à temps plein, doivent exercer leurs fonctions de

^{*} Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

façon exclusive, sauf si l'autorité, qui les a nommés, les assigne aussi à d'autres fonctions.

17. La présidente ou le président de même que la ou le secrétaire, peuvent, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après-mandat

18. Il est interdit aux membres du Conseil, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

19. La présidente ou le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Elle ou il doit s'assurer du respect, par tous les membres, des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
20. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est la ou le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
21. Les membres, visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
22. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché, ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée, et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.
23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois, si le membre en cause est administrateur d'État, à temps plein ou à temps partiel, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

Composition typographique : Mono-Lino inc.
Achévé d'imprimer en octobre 2001
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville